

Inflation, salaires. Réponses des États, revendications des salariés

Antoine MATH, chercheur à l'Ires

Cet article transversal analyse les évolutions en matière de salaires ainsi que les débats en cours dans un contexte de forte inflation, dans les pays examinés dans ce numéro (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Suède). Il analyse les causes et les transformations de l'inflation depuis 2021 ainsi que les enjeux de répartition qui en découlent. Il présente ensuite les mesures prises par les États pour protéger le pouvoir d'achat des ménages, tout en limitant les hausses de salaire. L'article retrace enfin les réactions du monde de travail face à la diminution forte et inédite des salaires réels.

This overview article analyses the trends in respect of wages as well as current debates in a context of high inflation in the countries examined in this issue (United States, United Kingdom, Germany, Austria, Belgium, Spain, Ireland, Italy, Sweden). It analyses the causes and changes in inflation since 2021 as well as the redistributive challenges arising therefrom. It then presents the measures taken by states to protect the purchasing power of households, while limiting wage increases. Finally, the article details reactions in the labour sphere in the face of a huge, unprecedented fall in real wages.

La sortie des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 se traduit en 2021 par des difficultés de recrutement et la réapparition de l'inflation selon un calendrier et une ampleur distincts des deux côtés de l'Atlantique. Les premiers débats, surtout aux États-Unis, portent sur l'attractivité des emplois après les confinements et sur les causes de l'inflation.

Cet article transversal s'intéresse à la question du pouvoir d'achat dans le nouveau contexte inflationniste. En raison de l'apparition de phénomènes croissants de désaffection des travailleurs constatés dans le « monde d'après » Covid, mais aussi après plusieurs décennies de dégradation des conditions de travail et de réformes affaiblissant le rapport de force pour les salariés (droit du travail, protection chômage, moyens alloués aux services publics), nous avons fait l'hypothèse au début 2022, et en prévision de ce numéro de la *Chronique internationale de l'IREs*, d'un essor des questions autour de la qualité de vie au travail (conditions de travail, organisation du travail et autonomie, sens du travail). Celles-ci semblaient se manifester dans l'accroissement des ruptures de la relation de travail (« grande démission » aux États-Unis) ou dans diverses formes de distanciation des travailleurs (découragement, désinvestissement, résistance individuelle, « *quiet quitting* »). Dans un contexte marqué par des

difficultés de recrutement, des pénuries d'emploi et un taux de chômage très faible (voir l'annexe), on pouvait faire l'hypothèse que l'amélioration des conditions de travail prendrait une place plus importante au sein du cadre revendicatif, en devenant un des moteurs des mobilisations. Des premiers signes en attestent au moins aux États-Unis (Sauviat, 2021). Ces questions autour de l'amélioration de la qualité de vie au travail apparaissent dans l'immédiat avoir été reléguées par les préoccupations salariales, notamment dans les pays européens¹. Compte tenu de la profondeur et de la persistance du mal, qui a des conséquences majeures en matière de santé publique et notamment de santé mentale, elles pourraient réapparaître ultérieurement.

Ces considérations sont pour le moment balayées par la question du pouvoir d'achat. À la sortie de la pandémie, la poussée inflationniste est perçue comme transitoire. Elle doit disparaître avec les causes qui l'ont provoquée, liées à des phénomènes passagers consécutifs aux confinements (désorganisation des flux commerciaux et des chaînes de production, pénuries, comportements spéculatifs) ou à des événements pensés comme conjoncturels (mauvaises récoltes, baisse des cours des monnaies par rapport au dollar pour les pays européens depuis début 2021). En septembre 2021, l'inflation est encore limitée à 4 % environ dans la

1. Malgré la pression sur les salaires, les conditions de travail, thématique à laquelle l'opinion publique a été sensibilisée pendant la crise sanitaire, n'ont pas pour autant entièrement disparu de l'agenda syndical en Allemagne dans le secteur public où on constate une plus grande prégnance des enjeux non salariaux. Plusieurs conventions collectives en ce sens ont été signées récemment dans des hôpitaux, des établissements d'enseignement ou dans les administrations locales. On peut y noter la fixation de seuils minima de personnel pour maintenir le fonctionnement des services (ou de nombre maximal d'élèves par classe pour les enseignants) et des compensations en cas de forte charge de travail sous forme de jours de répit (ou de « régénération ») ou de primes (Kahmann, dans ce numéro). On note également la prise en compte de préoccupations liées aux conditions de travail dans d'autres pays, mais l'origine de ces préoccupations est antérieure à la nouvelle période inflationniste, par exemple en Espagne en matière de lutte contre le travail précaire (Vincent, dans ce numéro) ou au Royaume-Uni, après les confinements et l'extension du travail à domicile, avec une relance des revendications pour une plus grande maîtrise par les salariés des temps et des lieux de travail (Freysinet, dans ce numéro).

zone euro et 6 % aux États-Unis. Face à une inflation appelée à se résorber rapidement en 2022, certains États décident, à partir de l'été 2021, de verser des transferts ponctuels en direction des ménages ou plafonnent temporairement certains tarifs. Certes pour protéger le pouvoir d'achat mais aussi déjà avec l'idée de limiter les hausses de salaire, de protéger les marges des entreprises et d'éviter les mécanismes d'auto-entretien de l'inflation, et notamment la boucle prix-salaire, c'est-à-dire la persistance d'une inflation élevée causée par des hausses de salaire.

La donne change radicalement en 2022. La stratégie zéro Covid de la Chine face à la vague Omicron puis la guerre en Ukraine vont en être des catalyseurs. L'inflation change d'ampleur, se diffuse et prend un caractère plus structurel. À l'automne 2022, elle est d'environ 10 % dans la zone euro, avec de fortes différences selon les pays. La perte de pouvoir d'achat des salaires y atteint des records historiques.

Cet article vise, à partir des pays examinés dans ce numéro (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Suède) et en référence parfois à la situation française, à analyser les évolutions en matière d'inflation et de salaires et à en saisir les débats. La première partie porte sur l'inflation, ses causes, ses transformations et les enjeux de répartition qu'elle soulève. La deuxième partie présente les mesures prises par les pouvoirs publics à partir de l'automne 2021 face à la poussée inflationniste. La troisième partie retrace la forte diminution en cours des salaires réels ainsi que les réactions du monde du travail face à cette situation inédite.

Une inflation qui attise les conflits de répartition

L'inflation est repartie à la hausse dès le début 2021 aux États-Unis, alors que ce fut plutôt à partir de l'été 2021 en Europe. Outre-Atlantique, la poussée y a été plus élevée jusqu'à l'été 2022, avant que l'inflation ne s'y stabilise et passe sous le niveau de celle des pays européens. En septembre 2022, l'inflation (harmonisée) atteignait 6,2 % en France, 10 % en zone euro, 10,1 % au Royaume-Uni et 8,2 % aux États-Unis. Il est utile de distinguer, notamment pour les pays européens, l'inflation apparue en 2021 et la tournure qu'elle a prise en 2022.

Débats sur les causes de la résurgence de l'inflation en 2021

L'inflation fait toujours l'objet de débats quant à ses causes et quant à la réalité de sa nocivité. La période entamée en 2021 à la sortie des confinements ne fait pas exception (Marie, Dallery, 2022). D'un côté la demande repart, et bien plus fortement aux États-Unis où les injections budgétaires, et notamment le soutien aux ménages, ont été massives et bien plus élevées que le « quoi qu'il en coûte » des pays européens (Math, 2021). De l'autre, et ce fut la cause principale de l'inflation partout dans le monde, l'offre ne peut suivre en raison de la désorganisation des flux commerciaux et des chaînes logistiques qui ont créé des difficultés d'approvisionnement, entraînant une forte hausse importée des prix des biens intermédiaires (semi-conducteurs, composants électroniques, pièces détachées, bois, papier, plastique...). Les goulets d'étranglement trouvent aussi une cause plus structurelle dans une mondialisation construite sur l'éclatement des chaînes de valeur,

le juste-à-temps et le zéro stock. À la sortie des restrictions, les difficultés de recrutement renforcent les problèmes d'offre, en particulier aux États-Unis qui ont décidé durant la pandémie de laisser filer les emplois en soutenant massivement les revenus des entreprises et des ménages, quand les pays européens les ont davantage protégés par des dispositifs de type chômage partiel (Math, 2021). L'inflation est aussi liée à la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation au cours de l'année 2021 en raison d'aléas divers (mauvaises récoltes, hausses du cours de dollar pour les pays européens). La situation est aggravée par des comportements spéculatifs sur les marchés. L'idée dominante est alors que tous ces facteurs doivent disparaître, que la composante temporaire de l'inflation prédomine, davantage en Europe qu'aux États-Unis, d'autant que l'inflation est importée ou liée à une conjonction d'aléas passagers, et qu'elle ne peut pas, ou marginalement, être imputée à des effets liés à la demande. À l'automne 2021, les instituts statistiques nationaux prévoient d'ailleurs un très fort reflux de l'inflation pour 2022².

Aux États-Unis, le diagnostic sur l'inflation diffère des pays européens. D'abord l'inflation y est globalement peu importée, ce pays étant exportateur net de combustibles fossiles, bénéficiant donc globalement des hausses de cours³. Le conflit de répartition inhérent à l'inflation s'effectue quasi

exclusivement entre acteurs nationaux, alors que pour les États européens, l'inflation constitue une très forte ponction nette de l'extérieur sur l'économie⁴ dont la charge, d'un point de vue macroéconomique, doit forcément être partagée entre les ménages, les entreprises et les administrations. Ensuite, l'inflation s'explique aux États-Unis certes par un choc d'offre depuis 2020 comme dans les pays européens, mais aussi pour partie par un effet de la demande (c'est également le cas du Royaume-Uni)⁵, alors que la composante imputable à la hausse des revenus est introuvable en Europe⁶. L'ampleur beaucoup plus élevée des plans de soutien et de relance en direction des ménages en 2020 et 2021 aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni (Math, 2021) explique alors le différentiel d'inflation (Jordà *et al.*, 2022). S'ajoutant aux difficultés de recrutement, le spectre de fortes hausses de salaire et d'une boucle prix-salaire est agité très tôt aux États-Unis alors qu'en Europe la question du conflit de répartition généré par l'inflation n'est pas encore centrale dans les débats.

Un choc d'inflation très variable selon les pays

L'agression de l'Ukraine par la Russie en 2022 accentue fortement le choc d'inflation importée en Europe avec l'envolée des prix du pétrole, du gaz, du blé et d'autres produits alimentaires et matières

2. En France, le taux d'inflation prévu pour l'année 2022 au moment du vote du projet de loi de finances (novembre 2021) était de 1,5 %. Dès juillet 2022, le projet de loi de finances rectificatives tablait sur 5 % sur l'année tandis que divers organismes (Insee, Banque de France) l'estimaient alors plutôt entre 5 et 6 %.

3. Les États-Unis sont exportateurs nets de gaz naturel et importateurs nets de pétrole brut.

4. La ponction nette pour la France en 2022 est estimée à 1,5 point du PIB (Amoureux *et al.*, 2022 ; OFCE, 2022a).

5. « Le rôle des relances budgétaires dans l'inflation pandémique », *Les Esprits Animaux*, 5 août 2022, <https://espritsanimaux.blogspot.com/2022/08/relances-budgetaires.html>.

6. Gagnon (2022). Voir aussi « Le rôle des goulots d'étranglement dans l'inflation », *Les Esprits Animaux*, 11 juillet 2022, <https://espritsanimaux.blogspot.com/2022/07/goulots.html>.

premières, et ce d'autant plus que les deux pays en conflit sont à l'origine d'une part importante des exportations mondiales de produits agricoles et d'énergie. Aux États-Unis, l'inflation, bien plus élevée qu'en Europe avant le conflit, s'est en revanche peu accrue depuis le déclenchement du conflit, et a même un peu décéléré d'environ 9 à 8 % entre le début et la fin de l'été 2022. Ces différences d'évolution peuvent s'expliquer à la fois par la baisse continue du cours des monnaies européennes par rapport au dollar – d'un cinquième à un quart depuis début 2021 – et par les hausses récentes des prix des produits énergétiques beaucoup plus fortes en Europe⁷.

Les différences d'inflation sont également très fortes au sein de l'Europe⁸. En septembre 2022, elle est d'environ 10 % dans la zone euro, 6 % environ en France, autour de 9 % en Irlande, en Italie, en Espagne, et au Royaume-Uni, 11 % en Allemagne et en Autriche, 12 % en Belgique, 17 % aux Pays-Bas et jusqu'à plus de 20 % dans les pays baltes⁹. Les écarts s'expliquent par des différences de structure de consommation, notamment en matière d'énergie¹⁰ ainsi que des différences dans l'évolution des prix de l'énergie¹¹. La France et la Suède, dépendant beaucoup moins des énergies fossiles et

faisant face à des hausses de prix de l'énergie plus faibles, se sont ainsi trouvées dans une situation très favorable par rapport à leurs voisins. Les différences d'exposition des économies aux chaînes de valeur ont aussi joué un rôle clef, par exemple pour expliquer la divergence d'inflation entre la France et l'Allemagne (Ortmans, Tripiet, 2022). Enfin, les écarts peuvent aussi provenir de différences dans l'ampleur des « boucliers » tarifaires qui consistent en une prise en charge par les États d'une partie du prix de l'énergie payé par les consommateurs (voir *infra*).

La diffusion de l'inflation : une boucle prix-salaire introuvable en Europe

La poursuite des tensions guerrières au niveau international et la persistance de l'inflation à des niveaux toujours plus élevés fait craindre l'installation de mécanismes d'auto-entretien transformant l'inflation initiale, importée et temporaire, en une inflation inarrêtable dont les ressorts seraient de plus en plus internes (OFCE, 2022b). Sur ce point, plusieurs mécanismes peuvent jouer : une diffusion aux prix de production de la hausse des prix des consommations intermédiaires ; une diffusion aux prix de production également

7. Derrière des indicateurs communs, les « cours mondiaux », les prix pratiqués sont très différents, en particulier pour le gaz, dont le prix a explosé en Europe en 2022 alors que son augmentation a été beaucoup plus contenue dans le reste du monde. Les règles de tarification de l'électricité en Europe, liée à l'évolution du prix du gaz, sont aussi un autre facteur d'explication de cette différence.

8. Allègre *et alii* (2022 a et b) montrent à partir d'enquêtes auprès des ménages que l'inflation subie par ces derniers depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine a été la plus importante dans les pays baltes, la Roumanie, la Grèce et les Pays-Bas. L'Allemagne, la Suède, le Portugal, l'Espagne, l'Autriche et l'Irlande sont dans une situation intermédiaire. Les pays les moins touchés sont la France, la Belgique et l'Italie.

9. Selon les estimations d'Eurostat, l'inflation continuerait d'augmenter en octobre 2022 dans tous les pays (très fortement en Italie où elle passerait à près de 13 %), sauf en Espagne où elle reculerait, passant de 9 à 7 % environ.

10. Par exemple, la part des énergies fossiles, dont les prix se sont envolés, dans la production d'électricité est en 2021 d'environ 10 % en France, 43 % au Royaume-Uni, 44 % en Allemagne et près de 60 % en Italie.

11. La hausse des prix de l'énergie en glissement annuel en août 2022 a été de 46,5 % en moyenne dans la zone euro, mais de 108 % aux Pays-Bas, 66 % en Belgique, 59 % en Italie, 58 % en Espagne, 50,5 % au Royaume-Uni, 42 % en Allemagne, 26,5 % en France, 19 % en Suède, et 2 % en Hongrie (Sterdyniak, 2022).

de l'augmentation des coûts salariaux ; une répercussion sur les prix de vente pour préserver voire améliorer les marges bénéficiaires des entreprises, surtout pour celles disposant d'un pouvoir de marché.

Ce risque de persistance de l'inflation à des niveaux élevés, en raison de la diffusion aux chaînes de valeur, et quand bien même les prix de l'énergie reflueraient, semble se confirmer à travers l'évolution des indicateurs d'inflation « sous-jacente », calculés en excluant notamment les produits énergétiques et alimentaires¹². Cette inflation sous-jacente a beaucoup augmenté, et de façon plus précoce, dès 2021, aux États-Unis et au Royaume-Uni en comparaison de l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne. Dans ces pays, l'inflation sous-jacente n'a commencé à atteindre des niveaux significatifs qu'à partir de 2022 et elle reste à des niveaux encore bien plus faibles (OFCE, 2022a)¹³.

Le premier mécanisme, la diffusion aux coûts de production imputables à la hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) et des biens agricoles, est désormais bien attesté. La hausse des coûts intermédiaires a pénétré toutes les chaînes de valeur et

gagné les prix de production non seulement dans l'industrie mais aussi dans les services. Même dans la perspective d'un tassement des prix de l'énergie et de l'alimentation, les prix des autres consommations ont commencé à prendre le relais.

Le risque d'une boucle prix-salaire est encore hypothétique, au moins en Europe où l'inflation reste essentiellement importée¹⁴. En atteste la diminution historique des salaires réels dans tous les pays en 2022¹⁵ (voir *infra*). Même le Fonds monétaire international (FMI), dans son dernier *World Economic Outlook*, écarte l'hypothèse d'une boucle prix-salaire (IMF, 2022). De même, en raison de nombreuses évolutions (désyndicalisation, affaiblissement des organisations syndicales, réformes de la protection de l'emploi, précarisation des emplois), la corrélation entre croissance des salaires et inflation a fortement décliné au fil des décennies¹⁶. Reste que l'argument est mis en avant pour justifier une sous-indexation des salaires. Selon une étude à partir de données britanniques sur plus d'un siècle, l'inflation devrait excéder 6 à 8 % pour que s'enclenche une spirale prix-salaire (Hendry *et al.*, 2022).

12. Ces indicateurs d'inflation excluent notamment les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. Ce sont des indicateurs considérés comme plus adaptés à une analyse des tensions inflationnistes plus profondes de l'économie, car moins perturbée par des phénomènes exogènes. Voir par exemple la définition qu'en donne l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1481>.

13. Selon l'OCDE, l'inflation sous-jacente était extrêmement faible dans la zone euro en 2021, à 1,4 %, alors qu'elle se situait déjà à 3,3 % aux États-Unis, et à 2,4 % au Royaume-Uni. Selon les prévisions de l'OCDE de septembre 2022, elle s'élèverait à 3,9 % dans la zone euro en 2022 (3,4 % en Allemagne et 3,6 % en France) contre 4,7 % aux États-Unis et 6,7 % au Royaume-Uni.

14. A. Lemangnen, « En France, l'inflation reste pour l'heure majoritairement importée », *Risk & Opportunities*, n° 19, Société générale, octobre 2022, <http://bit.ly/30EwBJS>.

15. Selon la Banque de France, « L'abandon des mécanismes généralisés d'indexation automatique des salaires devrait contribuer à éviter l'enclenchement de cette spirale prix-salaire », lettre au Président de la République, juillet 2022, <http://bit.ly/3GLhLir>.

16. Voir la discussion des travaux sur le sujet dans le billet de Martin Anot, « Doit-on s'attendre à une spirale inflationniste ? », *Alternatives économiques*, 14 mai 2022, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/node/28806>.

Une boucle prix-profits ?

Un autre mécanisme possible d'auto-entretien de l'inflation est celui d'une boucle prix-profits, consistant pour les entreprises à maintenir, voire augmenter leurs taux de marge, en répercutant la hausse des prix de production sur les prix de vente. Au niveau macroéconomique, l'inflation ne semble pour l'instant pas avoir eu de prise sur les profits. Jusqu'au 1^{er} semestre 2022, les taux de marge se sont maintenus dans l'Union européenne (UE) en moyenne. C'est en particulier le cas en Allemagne, en France, en Autriche et en Espagne (tableau 1)¹⁷. Le taux de marge s'est même accru en Irlande, en Belgique et en Suède. Il diminue en revanche significativement en Italie. Ce

résultat est remarquable en Europe compte tenu de la forte inflation importée. Avec la hausse des coûts intermédiaires, le maintien des profits au niveau global a sans doute pu être obtenu par un mélange de limitation des coûts salariaux et de hausse des prix de vente.

Des études empiriques sur les États-Unis montrent que l'augmentation des marges bénéficiaires des entreprises apparaît dès 2020 comme un facteur majeur d'explication de l'inflation (Sauviat, dans ce numéro). La cause de l'inflation y serait à chercher du côté de la cupidité des actionnaires (*greedflation*). Ce constat méritera d'être davantage documenté mais il ne fait guère de doute que les marges bénéficiaires

Tableau 1 - Taux de marge au 1^{er} semestre 2022 en comparaison des périodes antérieures

Base 100 = période avec laquelle le taux de marge en 2022 est comparée (1999-2021 ; 2010-2021 ; 2017-2021)

	1999-2021	2010-2021	2017-2021
Allemagne	96,5	99,1	101,8
France	100,6	101,9	99,0
Autriche	97,5	99,2	99,3
Belgique	113,5	109,7	106,1
Espagne	101,9	96,9	99,2
Irlande	128,4	114,9	103,5
Italie	88,8	93,5	93,7
Suède	103,7	105,1	105,0

Taux de marge : part des profits bruts (excédent brut d'exploitation et revenus mixtes) dans la valeur ajoutée brute des entreprises non financières.

Lecture : en Allemagne, le niveau du taux de marge durant le 1^{er} semestre 2022 est plus élevé en comparaison du niveau moyen atteint de 2017 à 2021, de 1,8 % (base 100 = moyenne 2017-2021).

Sources : calculs Ires à partir des données trimestrielles de comptabilité nationale.

17. En France, selon les données de comptabilité nationale de l'Insee, les taux de marge pour les 3 premiers trimestres de 2022 sont restés à un niveau historiquement très élevé, autour de 31,5 %, bien supérieur à leur moyenne de longue période (30,5 % depuis 1949). Utiliser l'année 2021 comme point de comparaison est contestable, 2021 ayant été une année exceptionnelle, notamment en France du fait des mesures liées à la pandémie et de plus de 20 milliards d'euros de nouveaux cadeaux fiscaux pérennes pour cette seule année (suppression des impôts de production et baisse de l'impôt sur les sociétés).

ont stimulé l'inflation¹⁸. Isabel Schnabel, une des six membres du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), est bien obligée de constater que l'augmentation des prix est davantage tirée par les profits que par les salaires¹⁹.

Il ne faut toutefois pas généraliser ce constat global à l'ensemble des entreprises. Les situations sont très variables. Le choc d'inflation sur les prix intermédiaires diffère d'abord évidemment selon les secteurs et selon les entreprises, notamment en fonction de leur dépendance aux produits énergétiques. En outre, une partie des entreprises ne peut pas répercuter les hausses de coût sur les prix de vente et rencontre déjà, ou va rencontrer, de très grandes difficultés.

D'autres entreprises en revanche, notamment des grands groupes donneurs d'ordre, peuvent non seulement préserver leurs

marges bénéficiaires mais les augmenter grâce à leur pouvoir de marché²⁰ ou encore parce qu'ils ont saisi l'aubaine créée par les décalages entre les cours futurs auxquels sont vendus les produits et leurs stocks disponibles (notamment les compagnies pétrolières). « Les grands groupes font plus que s'adapter à l'inflation, grâce à leur pouvoir de marché, c'est eux maintenant qui la font²¹. » L'explosion des profits des grandes entreprises²², des rémunérations des cadres dirigeants²³ et des dividendes versés semble conforter cette explication (tableau 2).

L'envolée des prix est une aubaine pour une partie des entreprises qui trouvent ainsi dans les désordres géopolitiques le moyen de dégager des bénéfices exceptionnels. Le mythe selon lequel ces entreprises mériteraient ces profits en temps de guerre est intenable. Face au besoin croissant de ressources pour les finances publiques, plusieurs pays ont ainsi mis en place ou

18. P. Donovan, « Fed should make clear that rising profit margins are spurring inflation », *Financial Times*, November 2, 2022, <http://bit.ly/3UbPqF6>.

19. « *Wages are unlikely to add to inflation going forward, as real producer wages, deflated using sectoral value added deflators, have also fallen across most industries since the start of the pandemic. In fact, profits across a broad range of industries have risen markedly, even in some contact-intensive sectors. (...) This means that many firms have so far been able to increase their prices beyond the increase in nominal wages, and in many cases even beyond the increase in energy costs. In the hospitality and transport sectors, for example, profits have expanded by nearly 20% since the outbreak of the pandemic, more than twice as fast as the growth rate of nominal wages. The rise in profits is strikingly different from previous crises that have all seen profits fall. This suggests that strong pent-up demand created an environment for many firms to boost profit margin* », « Monetary policy in a cost-of-living crisis », Speech by Isabel Schnabel, Member of the Executive Board of the ECB, September 30, 2022. <http://bit.ly/3XANBVi>.

20. Dans le transport maritime, les situations de rente sont extrêmes puisque quatre entreprises (MSC, Maersk, Cosco et la française CMA CGM) se partagent 85 % du marché mondial.

21. « Comment les groupes du CAC 40 obtiennent des profits records », Olivier Passet, 26 septembre 2022, <http://bit.ly/3ODthi3>.

22. En France, les profits des entreprises du CAC 40 ont atteint 157 milliards d'euros en 2021, dépassant de plus de 60 % le précédent record datant de 2007, et ils atteignent 72,8 milliards pour le seul 1^{er} semestre 2022. Aux Pays-Bas, les profits des multinationales ont augmenté de plus de 500 % au cours des 20 dernières années alors que la rémunération des travailleurs n'a augmenté que de 50 % (<http://bit.ly/3igHoOC>).

23. Aux États-Unis, les salaires des 100 plus importants dirigeants ont augmenté de 31 % en 2021 (<http://bit.ly/3UcbyiH>). En France, alors que les très hauts salaires (les 1 % les mieux rémunérés, moins d'un cinquième de femmes, s'étaient déjà envolés depuis le milieu des années 1990 (« L'envolée des très hauts salaires », Observatoire des inégalités, 7 septembre 2022, <http://bit.ly/3ODtzWb>), la rémunération des patrons du CAC 40 a encore augmenté en moyenne de 52 % entre 2020 et 2021. La hausse a été de 26 % entre 2019 et 2021 quand les dépenses moyennes par salarié du CAC 40 n'ont augmenté sur la même période que de 1,7 % (« Les patrons du CAC 40 ne connaissent pas la crise », Observatoire des multinationales, 20 octobre 2022, <http://bit.ly/3VyVicy>).

Tableau 2 - Des dividendes à un niveau record en 2022

Indice : base 100 = moyenne annuelle 2015-2021 des dividendes exprimés en dollars

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021T4 - 2022T3
France	91	102	98	119	120	67	103	113
Allemagne	86	92	96	120	110	94	102	117
Italie	84	92	95	112	117	69	131	139
Pays-Bas	65	99	109	109	148	61	109	131
Espagne	108	107	104	115	110	70	85	89
Suède	109	107	96	108	107	28	146	124
États-Unis	88	89	94	101	106	109	113	123
Royaume-Uni	104	101	104	108	115	69	99	102

Lecture : en France, les dividendes versés du 4^e trimestre 2021 au 3^e trimestre 2022 se sont élevés à 60 milliards de dollars, ce qui correspond à un indice 113, au-dessus de la moyenne annuelle des dividendes versés de 2015 à 2021 (indice 100, 53,2 milliards de dollars) et au-dessus du niveau des dividendes versés en 2021 (indice 103, 55 milliards de dollars).

Source : calculs Ires à partir des données du Janus Henderson Global Dividend Index, rassemblant chaque trimestre les dividendes versés (en dollars) des 1200 plus grandes capitalisations boursières mondiales (soit 85 % de l'ensemble des dividendes versés) : <http://bit.ly/3Ud3CON>.

annoncé vouloir mettre en place des taxes exceptionnelles (encadré 1).

Des actions des gouvernements afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages, les revenus des salariés ou les marges des entreprises ?

La période de la pandémie de Covid-19 a marqué le « grand retour de l'État » avec de très fortes impulsions budgétaires pour préserver les emplois et les revenus, et éviter l'effondrement économique (Ires, 2021). Alors que ce « quoi qu'il en coûte » s'amenuisait et, malgré quelques plans de

relance, était appelé à disparaître, de nouvelles mesures sont prises à partir de l'automne 2021, cette fois-ci pour protéger des effets de l'inflation, avant tout les ménages, et plus secondairement les entreprises (encadré 2).

L'inflation étant perçue comme temporaire, les nouvelles mesures le sont aussi. Mais, dès lors que l'inflation s'envole à partir de 2022 et semble partie pour durer, notamment en raison de la persistance des troubles géopolitiques, les actions prennent de l'ampleur. S'ajustant à ces différents temps de l'inflation, les gouvernements européens²⁴ ne cessent d'annoncer de nouveaux plans, ce qui rend le suivi dans

24. Aux États-Unis, on s'en remet principalement à la Federal Reserve (Fed, banque centrale) pour lutter contre l'inflation et non aux pouvoirs exécutif et législatif. Des États fédérés et des collectivités locales ont cependant pris des actions de soutien du pouvoir d'achat en augmentant le salaire minimum local ou en réduisant des taxes ou impôts (Sauviat, dans ce numéro).

Encadré 1 - Taxer les bénéfiques et revenus extraordinaires

L'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Roumanie, la Grèce, la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie et les Pays-Bas ont en 2022 décidé ou annoncé leur intention de taxer les profits exceptionnels, « gains fortuits » ou gains d'aubaine (*windfall tax*), surtout des grandes entreprises du secteur de l'énergie (Sgaravatti *et al.*, 2022). Cette idée s'est peu à peu installée comme une évidence (Sterdyniak, 2022).

En Italie, une taxe de 10 % sur les bénéfiques des entreprises du secteur de l'énergie a été décidée en mars 2022 et son niveau a été rehaussé à 25 % en mai. Au Royaume-Uni, une surtaxe exceptionnelle en plus de la taxation à 40 % des bénéfiques des compagnies d'hydrocarbures a été mise en place fin mai 2022 à un niveau de 25 %, et il a été annoncé en novembre 2022 qu'elle serait portée à 35 % jusqu'en 2028. L'Espagne a décidé d'une taxe sur les superprofits à partir de 2023 et pour deux ans pour les entreprises du secteur de l'énergie (1,2 % de leurs ventes) et les banques (4,8 % de leur profit). Aux Pays-Bas, le gouvernement a annoncé en septembre 2022 l'instauration d'une taxe sur les bénéfiques exceptionnels des entreprises de pétrole et de gaz. En Roumanie, les superprofits sont d'une certaine manière prélevés à la source puisque les recettes des ventes au-dessus d'un prix plafond sont taxées à 80 %.

La Commission européenne propose en septembre une voie similaire au niveau européen avec la mise en place d'une contribution exceptionnelle qui consisterait à plafonner les revenus des énergéticiens au-dessus de 180 euros le mégawattheure. Finalement, le Conseil européen décide le 6 octobre 2022 le principe d'une future « contribution de solidarité » temporaire sur les bénéfiques des entreprises des secteurs du pétrole brut, du gaz naturel, du charbon et du raffinage. Celle-ci s'appliquera en 2022 ou 2023 aux bénéfiques imposables qui dépassent de plus de 20 % la moyenne des bénéfiques annuels imposables depuis 2018¹.

Le projet est critiqué par son manque d'ambition. En outre, comme pour les mesures déjà décidées dans certains pays, seules les entreprises de l'énergie sont visées alors que la période se caractérise par des superprofits pour d'autres entreprises dans des secteurs comme le transport (fret maritime), la finance² et l'industrie³. Les mesures sont aussi critiquées pour leur caractère très temporaire. L'idée de réaugmenter les impôts sur les sociétés, de toutes les sociétés, présenterait l'avantage d'une mise en œuvre plus simple⁴.

1. « Le Conseil adopte formellement des mesures d'urgence pour faire baisser les prix de l'énergie », communiqué du Conseil de l'UE, 6 octobre 2022, <http://bit.ly/3ieCFfO>.

2. Au 1^{er} semestre 2022, les profits de la banque de marché de la BNP Paribas et de celle de la Société générale ont bondi de respectivement 30 % (3 milliards d'euros) et de plus de 20 %.

3. M. Thépot, « Les superprofiteurs de la crise sont aussi des superpollueurs », *Mediapart*, 14 septembre 2022, <http://bit.ly/3uOh65r>.

4. En France, après avoir été diminué en plusieurs étapes de 50 % en 1985 à 33, 3 % en 1993, le taux de l'impôt sur les sociétés a de nouveau été baissé de 31 % en 2018 à 25 % en 2022.



Pour les États fortement endettés devant assumer de gros investissements dans le cadre de la transition écologique, cette mise à contribution pour préserver les recettes publiques devrait être une priorité. Même les marchés semblent aller dans ce sens : en témoigne la mésaventure arrivée à Liz Truss, l'éphémère Première ministre britannique, qui a dû rapidement faire marche arrière et renoncer à son projet d'annuler la hausse prévue de l'impôt des sociétés de 18 à 25 % au 1^{er} mars 2023. Aux Pays-Bas, il a été décidé en septembre 2022 d'augmenter de 15 à 19 % le taux de l'impôt sur les bénéfices des PME. Aux États-Unis, l'Inflation Reduction Act adopté à l'été 2022 crée un impôt minimal de 15 % sur les profits pour les grandes entreprises qui, grâce en particulier à l'évasion fiscale, échappent à l'impôt sur les sociétés (dont le taux facial est de 21 % aux États-Unis).

Dans un domaine connexe, celui des inégalités de richesse qui se sont envolées depuis quelques années, l'idée d'un impôt exceptionnel sur les patrimoines est aussi avancée, d'autant que la période Covid s'est traduite par une explosion de l'épargne des plus aisés. Ce serait un moyen de financer les mesures prises face à l'inflation et une alternative à des politiques monétaires synonymes de récession, d'austérité budgétaire et de chômage⁵.

5. S. Markowitz, « Combating inflation: the case for one-off wealth taxes », *Social Europe*, October 20, 2022, <http://bit.ly/3UjUnMs>.

certains pays particulièrement difficile et la comparaison bien davantage²⁵.

Parmi les nouvelles mesures prises depuis l'automne 2021, nous distinguons :

- les dépenses publiques supplémentaires destinées à protéger le pouvoir d'achat des ménages, sous la forme de transferts ponctuels ou de contrôle des prix à la consommation ;
- les incitations en direction des employeurs destinées à orienter leurs politiques salariales ;

- les revalorisations directes des salaires lorsqu'elles relèvent de l'État, ce qui est notamment le cas des salaires minima légaux.

Des mesures de protection du pouvoir d'achat des ménages²⁶

Tous les pays européens prennent des mesures pour protéger le pouvoir d'achat des ménages, certains dès l'automne 2021, tous et de façon de plus en plus accentuée depuis le début du conflit en Ukraine. Très schématiquement, on peut distinguer deux

25. Les pays présentés dans cette chronique en témoignent. On peut cependant distinguer trois temps forts concernant les annonces de nouveaux plans : l'automne 2021 avec l'apparition de l'inflation et à l'occasion des discussions budgétaires ; la fin de l'hiver 2022 après le déclenchement de l'invasion russe ; l'automne 2022 avec la poursuite du conflit, l'enracinement de l'inflation et les discussions budgétaires.

26. Nous nous appuyons notamment sur les études nationales figurant dans cette chronique ainsi que sur diverses autres sources (presse, *Mind RH*, *Collective Bargaining*). Les rares travaux et sources de données permettant des comparaisons quantitatives et des mises en perspective sont trop lacunaires. Que ce soit la base de données EU PolicyWatch sur les nouvelles mesures depuis le début de la crise du Covid-19 (<https://static.eurofound.europa.eu/covid19db/database.html>) analysée par Aumayr-Pintar et Cantero Guerrero (2022) ou les données rassemblées par le *think tank* Bruegel sur les mesures décidées ou annoncées depuis septembre 2021 pour protéger de la hausse des prix de l'énergie (Sgaravatti *et al.*, 2022).

Encadré 2 - Peu de mesures initiales pour protéger les entreprises face à l'inflation mais un changement notable à partir de l'automne 2022

Si les entreprises ont été très fortement soutenues dans tous les pays durant la pandémie de Covid-19 (transferts directs, report ou annulation de charges, mesures de liquidité, prêts garantis, etc.) (Math, 2021) et même si certains soutiens ont été pérennisés (suppression des impôts de production et poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés en France par exemple), les nouveaux efforts budgétaires des États pour aider les entreprises spécifiquement frappées par la hausse des prix à partir de l'automne 2021 ont été assez limités en comparaison de ceux destinés aux ménages au moins jusqu'à l'automne 2022. La protection face à l'inflation a surtout visé les ménages. Des aides ont néanmoins été accordées dans plusieurs pays dans les secteurs plus particulièrement touchés par la hausse des prix, notamment les transports, la pêche et l'agriculture en Espagne (Vincent, dans ce numéro). En France, un bouclier tarifaire sur l'énergie a aussi été mis en place en 2022 pour les PME et TPE selon des modalités particulières ainsi que des aides sectorielles et des aides spécifiques aux entreprises énérgo-intensives. Depuis l'automne 2022, les nouvelles mesures de type « boucliers tarifaires » tendent cependant à davantage s'étendre aux entreprises dans plusieurs pays : c'est notamment le cas du nouveau plan annoncé en Allemagne, si massif pour les entreprises que ce pays est critiqué pour les distorsions de concurrence au sein de l'UE qui pourraient en résulter. En France a également été annoncé en octobre un nouveau dispositif pour faire baisser la facture moyenne d'électricité des PME de 10 à 25 %¹.

1. S. Wajsbrot, « Crise énergétique : le gouvernement met 10 milliards d'euros sur la table pour aider les entreprises », *Les Échos*, 27 octobre 2022.

grandes catégories de mesures destinées aux ménages, les transferts exceptionnels et les actions pour limiter les prix acquittés.

Les transferts ponctuels aux ménages

Des aides directes ont été accordées aux ménages, primes, chèques énergie ou bonus

divers, ou de façon équivalente des réductions ou crédits d'impôts directs. Ces aides en espèces²⁷ ont un caractère ponctuel et sont souvent d'un montant forfaitaire²⁸. Les aides ont souvent pris la forme d'une prestation venant alléger la facture d'énergie, accordée en fonction des ressources ou versée à tous les ménages. Des revalorisations

27. Pourraient être pris en compte les transferts en nature ciblés sur certains besoins, mais il semble qu'il n'y en ait pas eu s'agissant des produits énergétiques. Il aurait pu y en avoir en matière d'alimentation. En France, le « chèque alimentaire » promis par la majorité politique durant les campagnes électorales de 2022 et évoqué par les responsables jusqu'au début de l'été 2022 semble avoir été abandonné. Il a été considéré comme trop complexe à mettre en œuvre, notamment s'il avait dû être ciblé sur des biens de qualité ou responsables d'un point de vue environnemental.

28. En France : l'aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros par foyer (et 50 euros par enfant) versée en septembre 2021 aux bénéficiaires de certaines aides sociales ; l'indemnité inflation de 100 euros allouée fin 2021 ou début 2022 à 38 millions de personnes ; les chèques énergie exceptionnels de 100 euros en décembre 2021 pour 5,8 millions de foyers et de 100 à 200 euros en décembre 2022 pour 12 millions de foyers.

anticipées de prestations ont également été décidées en France et en Espagne²⁹.

Les actions sur les prix à la consommation des produits énergétiques

Les actions sur les prix payés par les ménages ont surtout concerné l'énergie (gaz, électricité, carburants) et moins les autres biens ou services comme les loyers³⁰, les produits de première nécessité ou les transports³¹.

Ces mesures, prévues initialement pour des durées très courtes, ont souvent fait l'objet de prolongations. On peut distinguer les actions de régulation sur les prix, les remises à l'achat et les baisses de taxes sur la consommation d'énergie :

- les actions de contrôle des prix de l'énergie, à travers le plafonnement des hausses de tarifs, est une méthode qui n'avait plus été utilisée depuis longtemps dans l'UE³². De telles actions ont été

initiées d'abord par quelques pays puis ont eu tendance à se généraliser à partir de l'automne 2022³³. Des pays comme l'Allemagne et le Royaume-Uni ont ainsi annoncé en septembre 2022 désormais y recourir massivement alors qu'ils n'y avaient peu ou pas recouru auparavant³⁴. Au Royaume-Uni, le projet de gel des prix de l'énergie pendant deux ans pour les ménages et de six mois pour les services publics et les entreprises, annoncé en septembre par la Première ministre Liz Truss, a toutefois été revu à la baisse. Il devrait être limité aux ménages pour six mois puis, à partir d'avril 2023, réservé aux plus vulnérables ;

- des ristournes sur le prix d'achat des carburants à la pompe ont également été décidées dès le printemps 2022 pour des périodes très limitées, mais parfois prolongées³⁵ ;
- enfin, ce qui peut revenir au même, ont été décidées des baisses temporaires des taxes

29. Augmentation de 15 % en Espagne à partir de mars 2022 du montant du revenu minimum vital et des pensions non contributives, prestations de nouveau revalorisées à l'été (respectivement de 3 et 2,5 %).

30. La question de la limitation des hausses de loyers se pose en France : A. Cariou, « Inflation : faut-il geler les loyers ? », *Alternatives économiques*, 25 mai 2022, mais aussi aux États-Unis : E. Bader, « Rent Is Too Damned High: US Tenants Mobilize to Demand Rent Controls », *Vox*, November 25, 2022.

31. On peut relever un contrôle des prix des biens alimentaires (sucre, farine, huile, viande, lait) en Hongrie à partir de février 2022 (initialement prévu jusqu'en juillet 2022) ; un gel des loyers au Luxembourg jusque fin 2022 ; une limitation de la hausse des loyers de 2 % en Espagne décidée en mars 2022, ainsi qu'une baisse de 50 % des prix des transports en commun dépendant de l'État à partir de septembre 2022 ; un gel ou une limitation des loyers des logements mal isolés à compter de 2023 en Belgique ; une réduction du prix des transports en commun jusqu'à la fin de l'année 2023 ainsi que la gratuité des livres scolaires dans les établissements du 1^{er} degré a été annoncée en septembre 2022 en Irlande.

32. Avec le même effet, l'Espagne et le Portugal ont obtenu en mai 2022 de pouvoir s'extraire des règles européennes de fixation du tarif de l'électricité, en n'étant plus obligés de le coupler avec le prix du gaz.

33. En France, il s'agit du bouclier tarifaire. Dans la version initiale (2022), il a consisté en un plafonnement de la hausse du tarif régulé de l'électricité à 4 % en février 2022 jusqu'à la fin 2022 et en un gel du tarif réglementé du gaz d'octobre 2021 à fin 2022 (les tarifs réglementés concernent environ 70 % de la consommation d'électricité des ménages et 30 % de leur consommation de gaz). Dans la version décidée à l'automne 2022, les augmentations de ces tarifs régulés seront plafonnées à 15 % en 2023.

34. L'Irlande l'avait envisagé mais y a renoncé.

35. Remise de 20 centimes par litre en Espagne (15 par l'État et 5 par les distributeurs), mesure qui doit s'achever à la fin de l'année. Remise de 10 puis de 40 centimes en mars et avril 2022 au Portugal. En France, la remise a été de 18 centimes à partir d'avril, puis de 30 centimes à partir de septembre, de 10 centimes à partir de la mi-novembre et doit s'interrompre à la fin de l'année 2022. En Italie, au mois de mars 2022 est décidée une remise de 15 puis de 25 centimes, mesure renouvelée ensuite jusqu'au mois de novembre 2022 lorsqu'elle atteint 30,5 centimes.

sur l'essence³⁶, mais également, dans certains pays, sur la consommation d'énergie³⁷.

Des mesures appropriées et justement réparties ?

L'objet premier de toutes ces mesures est de limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages³⁸. L'intérêt spécifique des actions de contrôle des prix est, pour les pays qui en ont eu un recours plus large et plus précoce comme la France, de réduire davantage l'inflation, ce qui revient à une forme de dévaluation interne favorable au commerce extérieur. Avantage compétitivité-prix de court terme cependant puisque, avec la fin inéluctable de ces mesures, l'avantage sera alors effacé par un surplus d'inflation. Une autre justification des mesures est aussi d'éviter ou se substituer à des hausses excessives de salaire, qui limiteraient les profits des entreprises ou risqueraient de déboucher sur une spirale inflationniste (voir *infra*).

Les mesures non ciblées, qu'il s'agisse des actions sur les prix ou des transferts versés

aux ménages indistinctement de leur niveau de ressources, font l'objet de critiques pour leurs effets antiredistributifs³⁹. La question de la répartition des aides publiques fait d'autant plus débat que les ménages les moins aisés sont davantage frappés par l'inflation (encadré 3).

La question fait débat en Autriche, en Belgique et en Allemagne. La prime dite « de chauffage » de 100 euros versée de façon indiscriminée en Belgique est considérée comme insuffisante pour les plus vulnérables et négligeable pour les ménages sans difficultés. En France, l'Insee a montré que le plafonnement des prix de l'énergie ou les ristournes par litre de carburant bénéficient davantage, compte tenu de la structure des dépenses, aux ménages les plus aisés⁴⁰. Dans plusieurs pays en outre, ces mesures ont bénéficié d'un effort budgétaire très important alors que les transferts ciblés sur les ménages vulnérables ont reçu une portion congrue⁴¹.

Des moyens existent pour rendre plus redistributives des aides directes pourtant

36. En Suède, la taxe sur le diesel et l'essence a été diminuée à partir de mai 2022. Une mesure similaire a été prise en Belgique à compter de mars 2022 et jusqu'à la fin 2022. En Allemagne, les baisses de taxes ont permis entre juin et août de diminuer l'essence de 34 centimes et le diesel de 17 centimes. Au Royaume-Uni, les taxes sur les carburants ont diminué de 5 pence entre mars 2022 et mars 2023. Aux Pays-Bas, les taxes sur l'essence, le diesel et le GPL ont été réduites respectivement de 17,3, 11,1 et 4,1 centimes, et la mesure a été prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2023. En Irlande, ont été annoncées en septembre 2022 des réductions de taxes sur l'essence (21 centimes par litre) et le diesel (16 centimes).

37. En Allemagne, la TVA sur le gaz vendu aux ménages a été abaissée de 19 à 7 % ; la TVA sur l'électricité et le gaz a diminué de 21 à 6 % en Belgique et de 21 à 9 % aux Pays-Bas ; en Espagne, la TVA sur l'électricité a baissé de 21 à 10 % à partir de mars, puis à 5 % à partir de juin ; en Irlande, a été annoncée en septembre 2022 la baisse du taux de TVA sur l'électricité et le gaz jusqu'à fin février 2023.

38. De 2 à 3 points en 2022 en France (Bourgeois, Lafrogne-Joussier, 2022 ; OFCE, 2022a).

39. Les mesures de réduction des prix sont aussi critiquées car elles vont à l'encontre des objectifs de limitation de la consommation d'énergie et de transition vers des sources d'énergie renouvelables et qu'elles brouillent passablement le message à ce propos.

40. Lorsque l'État dépense 100 euros pour plafonner les prix du gaz et de l'électricité, 8 euros bénéficient aux 10 % des ménages les plus modestes, alors que 13 euros bénéficient aux 10 % des ménages les plus aisés.

41. En France, les mesures ciblées sur les ménages modestes (indemnité inflation, chèque énergie exceptionnel, aide exceptionnelle de rentrée) représentent environ 2 milliards d'euros en 2022 alors que les mesures sur les prix (boucliers tarifaires, remise à la pompe) s'élèvent à près de 35 milliards en 2022 et 45 milliards en 2023 (OFCE, 2022a).

Encadré 3 - L'inflation : un choc inégal selon les ménages

Pour les ménages, l'impact de l'inflation dépend de leur structure de consommation et de leur niveau de revenu. Le choc subi par les ménages dépend en particulier de leurs consommations incompressibles ou indispensables, en particulier le chauffage domestique, les transports et l'alimentation. Il dépend ainsi de leur logement, de leurs besoins de déplacement et selon que leur lieu d'habitation se situe en ville, en périphérie ou en milieu rural¹. Il dépend aussi de leur niveau de revenu. Les ménages aux revenus les plus bas et qui ne pouvaient déjà pas épargner doivent augmenter leurs privations². Ils subissent plus fortement la hausse des prix de l'énergie parce que la part des dépenses de transport et de logement est plus élevée en moyenne dans leur panier de consommation³. Des travaux comparatifs montrent que les moins aisés sont bien plus touchés, en pourcentage de leurs revenus, que les plus aisés (Allègre *et al.*, 2022a, 2022b ; Charalampakis *et al.*, 2022)⁴.

1. En France, les ménages habitant en zone rurale étaient exposés en avril 2022 à une inflation supérieure d'environ un point à la moyenne des ménages (« Guerre et Prix », Insee, *Note de conjoncture*, juin 2022, <http://bit.ly/3igRE97>).

2. L'impact de l'inflation pourrait être plus fort pour les ménages ayant des enfants. « La hausse des prix frappe plus les familles avec enfants, soulignent les banques alimentaires », *Sud Ouest*, 7 juillet 2022. <http://bit.ly/3EHZyUX>.

3. Il en va de même des dépenses d'alimentation. En France, la hausse des prix de l'alimentation s'élevait en septembre 2022 à près de 10 % sur un an, soit de 4 à 5 points de plus que l'inflation générale.

4. En France, l'Insee, dans sa note de conjoncture de juin 2022 précitée, montre que l'inflation est plus élevée dans le bas de la distribution des revenus. Hors bouclier énergétique, la hausse des prix est supérieure de près de 1,5 point entre les premiers déciles de revenus et le dernier décile (Bourgeois, Lafrogne-Joussier, 2022). Le bouclier mis en place atténue fortement cet écart, sans le supprimer, à un peu moins d'un point entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés. Des travaux du FMI montrent aussi que l'inflation est plus élevée pour les ménages les moins aisés dans tous les pays : O. Celasun, D. Iakova, I. Parry, « How Europe Can Protect the Poor from Surging Energy Prices », August 3, 2022, <http://bit.ly/3ijR7TF>.

non réservées aux plus défavorisés. L'aide forfaitaire de 300 euros destinée à alléger les factures d'énergie de tous les foyers en Allemagne permet ainsi de parvenir à aider davantage les personnes à faibles revenus en raison de son caractère imposable (Kahmann, dans ce numéro). De manière similaire en Belgique, les nouvelles aides forfaitaires à l'allègement des factures d'électricité et de gaz à partir de novembre 2022 deviennent imposables au-dessus d'un

certain niveau de revenu (Conter, Faniel, dans ce numéro).

Moduler les tarifs en fonction des revenus est également possible. La Belgique a décidé d'une telle « tarification sociale » pour l'électricité et le gaz. À défaut de pouvoir différencier les prix pratiqués en fonction du niveau de ressources, une tarification « duale » est possible sous la forme d'un tarif réduit égal pour tous jusqu'à un plafond de quantité consommée. Si des

pays ont préféré à cette option des transferts comme le « chèque énergie » en France⁴², en Autriche depuis l'automne 2022, un tel tarif réglementé de l'électricité existe jusqu'à un certain niveau de consommation, ce niveau couvrant la totalité de la consommation de la moitié des ménages (Guillas-Cavan, dans ce numéro). Dans son troisième plan présenté en septembre 2022, l'Allemagne prévoit également un système de plafonnement du prix de l'électricité pour un volume de base.

Les mesures, surtout celles non ciblées, sont également critiquées pour leur coût budgétaire très élevé⁴³. Au niveau macroéconomique, l'effort budgétaire peut s'interpréter comme un moyen pour l'État de se substituer aux hausses de salaire. Ce déport de fait sur l'État n'est pas une nouveauté, notamment en France⁴⁴. Il permet, pour atteindre un même niveau de salaire net perçu par le salarié (ou encore un même niveau de vie), d'atténuer les besoins de hausse de salaire

(direct et indirect) et d'alléger le coût du travail⁴⁵. La nouveauté de la période actuelle vient de l'utilisation de mesures de contrôle des prix comme un moyen d'incitation à la modération salariale.

Recommandations et mesures d'incitation pour limiter les hausses excessives de salaire

Les États n'interviennent en général pas dans la fixation des salaires⁴⁶. Face à la bonne santé de certains secteurs et au niveau élevé des rémunérations des dirigeants ou encore des profits, certains gouvernements, par exemple en Italie et en France, en appellent à la responsabilité des entreprises pour augmenter les salaires⁴⁷. Mais, comme lors de la pandémie de Covid-19, où certains gouvernements avaient demandé aux grandes entreprises de modérer leurs distributions de dividendes, ces incantations ne sont pas toujours suivies d'effets. Dans certains pays,

42. La proposition serait réalisable en France pour les fluides. S'agissant de l'eau potable à Dunkerque, il existe depuis dix ans trois niveaux de prix selon trois tranches de consommation : pour les 80 premiers m³, le prix est bas, de 80 à 200 m³ il est intermédiaire et au-delà, il est élevé. F. Magdelaine, « Dunkerque, pionnière de la tarification écologique et sociale de l'eau potable », *Reporterre*, 29 août 2022, <http://bit.ly/3Vmcrcq2>.

43. Le coût budgétaire des nouvelles mesures en direction des ménages est difficile à comparer en l'absence de données fiables. Certaines estimations s'arrêtent aux mesures décidées jusqu'à l'été 2022 et concluent à des efforts budgétaires de l'ordre de 1 à 2 points de PIB en 2022 pour les cinq grands pays d'Europe de l'Ouest (Adjiman *et al.*, 2022 ; OFCE, 2022b). Les estimations du *think tank* Bruegel (Sgaravatti *et al.*, 2022) sur les mesures décidées ou annoncées depuis septembre 2021 pour protéger de la hausse des prix de l'énergie ont été écartées car elles reposent sur des données lacunaires, qui ne prennent pas en compte les mesures prises aux niveaux infranational (alors que dans certains pays, par exemple en Autriche et en Belgique, elles sont importantes) et surtout qui ne distinguent pas celles en direction des ménages de celles en direction des entreprises (or, par exemple, la forte augmentation récente constatée par les auteurs sur l'effort budgétaire en Allemagne résulte pour une grande part de nouvelles mesures pour les entreprises).

44. Par exemple en France, les exonérations sur certains avantages non salariaux, les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires, etc. Dans ce registre, on peut noter la loi pouvoir d'achat d'août 2022 qui prévoit une nouvelle réduction (au 1^{er} octobre 2022) des cotisations patronales sur les heures supplémentaires pour les entreprises entre 20 et 250 salariés, pour un coût de 200 millions d'euros en année pleine.

45. Cela peut aussi prendre la forme de crédits d'impôt ou prestations ciblées en particulier sur les travailleurs à bas revenus, à l'instar de la forte augmentation de la prime d'activité en France à partir de 2019 pour répondre aux demandes de pouvoir d'achat des « gilets jaunes ».

46. Des mesures contraignantes ont pu en revanche être prises en matière de politique d'emploi des entreprises. Ainsi en Espagne, les licenciements justifiés par la hausse des coûts de l'énergie ont été restreints pour les entreprises ayant bénéficié d'aides de l'État pour faire face à l'inflation.

47. Tel le ministre de l'Économie en France qui a appelé plusieurs fois depuis juin 2022 « toutes les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires », une antienne reprise par la Première ministre à l'automne.

l'État peut cependant jouer un rôle en poussant les partenaires sociaux à négocier⁴⁸. Il peut même en cas de situations exceptionnelles organiser des réunions ou négociations tripartites interprofessionnelles. Ce fut le cas en septembre 2022 en Allemagne avec la re-création d'une instance, l'« Action concertée », destinée notamment à prévenir tout « dérapage » des salaires (Kahmann, dans ce numéro). Au Portugal, une négociation tripartite a abouti à un accord sur les salaires entre le gouvernement, quatre confédérations patronales et une des deux confédérations syndicales (l'Union générale du travail – UGT mais pas la Confédération générale du travail du Portugal – CGTP), prévoyant des augmentations jusqu'à la fin de la législature en 2026, avec une hausse de 5,1 % en 2023⁴⁹.

Une autre façon d'opérer pour influencer sur l'évolution des salaires consiste à offrir aux employeurs des moyens pour préserver ponctuellement et à moindre coût le pouvoir d'achat de leurs salariés sans en passer par des hausses de salaire aux effets durables. La France est en pointe depuis longtemps dans ce domaine (Purière, 2022 ; Darricarrère, 2022). Tout un arsenal de dispositifs d'évitement ou de contournement du salaire a été développé, sous forme de rémunérations exemptées de prélèvements : intéressement, participation, épargne salariale, monétisation des réductions du temps de travail, « prime Macron ». Le plafond de

cette « prime de partage de la valeur » totalement exonérée d'impôt et de cotisations sociales qui peut être versée depuis 2019 aux salariés ayant des salaires jusqu'à trois fois le Smic est triplée et s'élève à 3 000 euros à compter de 2023⁵⁰. Cette mesure, critiquée pour le manque à gagner qu'elle induit pour les finances sociales et pour ses effets inégalitaires, a été peu effective jusqu'à présent : en 2021, elle a été versée à moins d'un salarié du secteur privé sur cinq et pour un montant moyen égal à environ la moitié du plafond alors en vigueur (1 000 euros). La décision d'en tripler le plafond semble d'abord un moyen de communication en direction des employeurs ou des négociateurs, pour qu'ils préfèrent de telles primes ponctuelles à des hausses de salaire.

Cette méthode semble trouver un écho favorable dans d'autres pays. Elle répond aux demandes des entreprises qui, en période de très forte incertitude économique, préfèrent verser des primes plutôt qu'augmenter les salaires. En Belgique, un comité d'experts réunis pour faire des propositions préconise d'étendre davantage les formes alternatives de rémunération (voitures de société, chèques-repas, etc.) exonérées de prélèvements pour la sécurité sociale. En Croatie, le gouvernement a annoncé en septembre 2022 augmenter de 397 à 661 euros le plafond des avantages accordés par les employeurs exonérés de prélèvements⁵¹. L'Irlande a annoncé en

48. En France, le gouvernement a proposé aux partenaires sociaux de négocier un étrange « dividende salarié » à travers des mécanismes d'évitement du salaire tels que l'intéressement, la participation ou des primes. B. Bissuel, T. Métais, « Le gouvernement incite les partenaires sociaux à négocier le "partage de la valeur" », *Le Monde*, 21 septembre 2022 ; R. Godin, « Le "dividende salarié", nouveau gadget pour éviter la hausse des salaires », *Mediapart*, 18 novembre 2022.

49. M. L. Darcy, « Portugal : accord sur les revenus et la compétitivité », *Mind RH*, 10 octobre 2022.

50. Fixé à 1 000 euros en 2019, son plafond passe à 3 000 euros par salarié et par an, et de 2 000 à 6 000 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés ou qui disposent d'un accord d'intéressement.

51. L. Simmonds, « Larger Croatian Christmas bonuses and other benefits on horizon? », *Total Croatia News*, September 20, 2022, <http://bit.ly/3gBvP3J>.

septembre 2022 porter de 500 à 1 000 euros le plafond des bonus défiscalisés (*voucher payment*) que les employeurs peuvent verser. Une analyse des accords récents dans ce pays montre que le développement d'accès aux rémunérations, en particulier ces bonus, sont plus fréquemment mentionnés et qu'ils jouent un rôle central en conduisant à des progressions limitées des hausses de salaire (Delahaie, dans ce numéro). L'Italie a aussi décidé en août 2022 d'étendre les biens et services exonérés des charges sociales et fiscales auxquels les travailleurs peuvent accéder par le biais de la protection sociale d'entreprise (Nizzoli, dans ce numéro). De son côté, l'Allemagne a annoncé en septembre une « prime d'inflation » similaire à la « prime Macron », non soumise à cotisations et à impôts, avec également un plafond de 3 000 euros. Son objectif affiché encore plus explicitement qu'ailleurs est de favoriser la modération salariale lors des négociations à venir.

Des revalorisations des salaires minima inférieures à l'inflation dans une majorité de pays

Les pouvoirs publics ont pu prendre des mesures de revalorisation des salaires dans les secteurs sous leur responsabilité⁵², ce qui

a notamment été le cas dans plusieurs pays dans les secteurs frappés par des pénuries d'emploi comme la santé ou l'éducation⁵³. Mais c'est surtout en matière de revalorisation des salaires minima légaux que les États ont la main.

La question se pose d'autant plus dans l'UE que, durant l'été 2022, les États membres se sont mis d'accord sur une nouvelle directive sur les salaires minima qui impliquera notamment des revalorisations régulières en fonction de critères objectifs parmi lesquels le coût de la vie (Math, 2022).

Le graphique 1 montre l'évolution du pouvoir d'achat des salaires minima entre juillet 2021 et juillet 2022⁵⁴. Ces évolutions doivent être prises avec précaution en raison des décalages de calendrier, impliquant souvent un retard dans la revalorisation des salaires minima en cas de hausse imprévue de l'inflation⁵⁵.

Le pouvoir d'achat a été maintenu dans peu de pays : c'est le cas en Hongrie, en Allemagne⁵⁶, en Belgique et en France, ces deux derniers pays disposant de mécanismes de révision automatique (graphique 1). La baisse du pouvoir d'achat du salaire minimum a été limitée, de l'ordre de 2 à 3 points,

52. En France, la revalorisation des salaires des fonctionnaires et contractuels de la fonction publique de 3,5 % en juillet 2022.

53. En France par exemple, les mesures salariales prises lors du Ségur de la santé à l'automne 2021 pour certains professionnels du secteur médico-social, ou celles annoncées pour les enseignants nouvellement embauchés dans l'Éducation nationale.

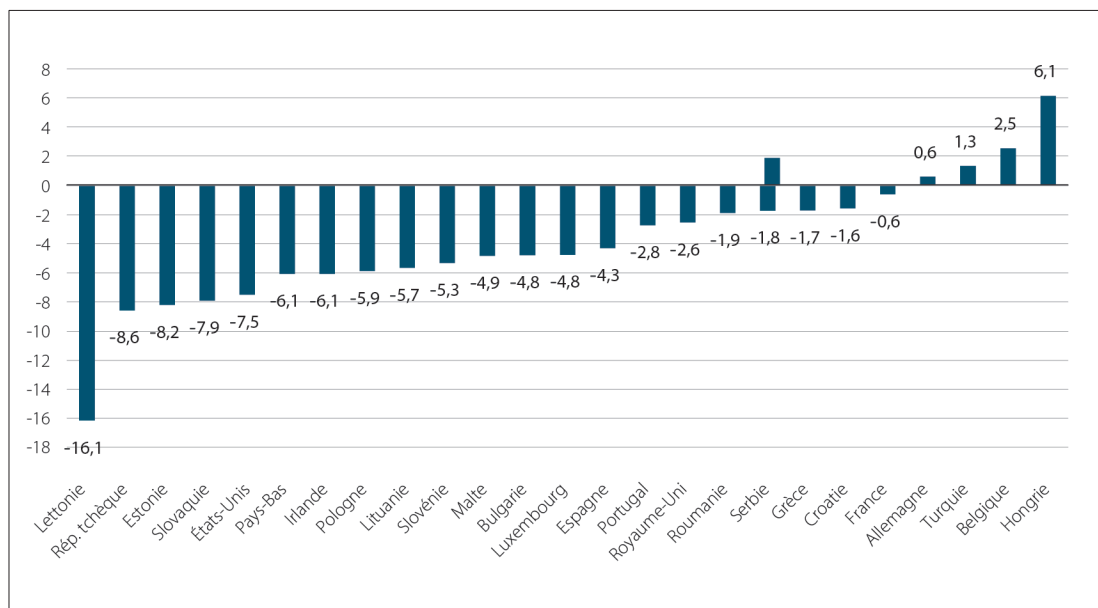
54. Comme les revalorisations ne sont pas continues et qu'elles ont plutôt un rythme annuel, nous avons écarté toute analyse des évolutions par semestre.

55. Ainsi, après le 1^{er} juillet 2022, dernière date pour laquelle les données sont disponibles, des revalorisations sont intervenues : en France, le Smic a été revalorisé de 2 % en août 2022 ; en Allemagne, le salaire horaire minimum a été revalorisé en juillet puis en octobre 2022, passant à 12 euros, soit une augmentation de 22 % depuis le début de l'année ; en Irlande, le gouvernement a annoncé une augmentation du salaire minimum de 10,50 à 11,30 euros (+7,6 %) au 1^{er} janvier 2023 ; aux Pays-Bas, le salaire minimum a été revalorisé de 1,8 % en juillet et le sera de nouveau de 10 % au 1^{er} janvier 2023 (A. Piel, « Pays-Bas : le salaire minimum va être relevé de 10 % en 2023 », *Mind RH*, 21 septembre 2022) ; au Portugal a été annoncée une augmentation de 7,8 % au 1^{er} janvier 2023 (M. L. Darcy, 10 octobre 2022, précité) ; en Pologne, le gouvernement a annoncé une augmentation de 16 % au 1^{er} janvier 2023 et de 3,1 % au 1^{er} juillet 2023.

56. Avant même la très forte augmentation à 12 euros mise en œuvre le 1^{er} octobre.

Graphique 1 - Évolution récente du pouvoir d'achat du salaire minimum (juillet 2021-juillet 2022)

En %



Notes : ne figurent pas les pays de l'UE qui ne disposent pas d'un salaire minimum légal national : Italie, Autriche, Suède, Finlande, Danemark et Chypre (dans ce pays, un salaire national de 885 euros a été annoncé en septembre 2022, son montant sera porté à 940 euros au 1^{er} janvier 2023). Pour les États-Unis, l'indicateur retenu est le salaire minimum fédéral (Fair Labor Standards Act, 1935).

Source : calculs Ires à partir des données Eurostat (prix à la consommation et montants des salaires minima bruts aux 1^{er} janvier et 1^{er} juillet), sauf pour le Royaume-Uni (Office for National Statistics) et pour les États-Unis (US Bureau of Labor Statistics).

dans des pays comme la Grèce, la Roumanie, le Portugal et le Royaume-Uni⁵⁷. Dans tous les autres pays, la baisse est très forte, de 4 à 10 points entre juillet 2021 et juillet 2022⁵⁸, y compris dans les pays où sont prévus des mécanismes de révision obligatoire et/ou guidés par des comités d'experts (Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Slovénie, Croatie, Irlande). Aux États-Unis, le salaire minimum fédéral n'a connu aucune revalorisation malgré les intentions initiales de

l'exécutif, mais de nombreux États ont augmenté leurs salaires minima locaux (Sauviat, dans ce numéro).

Globalement, selon la Confédération européenne des syndicats (CES), la valeur réelle des salaires minima légaux a diminué entre juillet 2021 et juillet 2022 de 4,8 % en moyenne dans les 21 pays de l'UE dotés d'un tel dispositif : leur montant a augmenté en moyenne de 7,6 % alors que

57. Son montant a été fortement revalorisé, de 6,6 % en novembre 2021, dans le cadre du nouveau National Living Wage (Freyssinet, 2020 ; dans ce numéro).

58. Et même 16 points en Lettonie. Cependant, fin octobre 2022, le Parlement de ce pays a voté une augmentation de 24 % en 2023 (pour un montant passant de 500 à 620 euros) et une autre de 13 % en 2024 (700 euros).

le taux d'inflation moyen y a été de 12,4 %. La CES s'alarme de cette « chute record de la valeur des salaires minimum légaux⁵⁹ ».

Baisses des salaires réels et revendications

L'année 2022 va être marquée par une baisse historique du pouvoir d'achat des salaires. Les augmentations nominales demeurent en effet très en deçà de l'inflation, générant un appauvrissement des salariés et augurant de fortes tensions sociales.

Des pertes importantes de pouvoir d'achat des salaires en 2022

Au 2^e trimestre 2022, la rémunération par salarié sur un an a diminué en termes réels de 3,6 % dans l'UE (3,2 % dans la zone euro) selon les données de la comptabilité nationale⁶⁰. Des enquêtes nationales réalisées vers le milieu de l'année 2022 confirment des pertes importantes de pouvoir d'achat des salaires depuis un an, ce qui est une situation inédite. L'ampleur de la baisse diffère cependant selon les pays⁶¹.

En Belgique, la baisse des salaires réels devrait être limitée à 2 % en 2022 (Conter, Faniel, dans ce numéro). Aux États-Unis,

selon le BLS, les salaires horaires réels ont baissé en septembre 2022 de 3 % au cours des 12 derniers mois. En France, la baisse des salaires réels à la mi-2022 est de 2 à 3 %⁶², une perte atténuée pour les salaires les plus faibles grâce aux revalorisations du salaire minimum et, pour 2022, au versement de transferts exceptionnels ciblés. En Roumanie, en juin 2022, les salaires réels ont baissé de l'ordre de près de 3 % en un an malgré une hausse des montants nominaux de 12,3 %⁶³. En République tchèque, les salaires réels ont diminué au 1^{er} trimestre 2022 de 3,6 % sur un an⁶⁴. En Slovaquie, au 2^e trimestre 2022, les salaires réels avaient diminué sur un an de 4,5 % en dépit d'une hausse des salaires nominaux de 7,4 %⁶⁵. En Irlande, les salaires horaires réels diminuent de 4,7 % en moyenne entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, très différemment selon les secteurs d'activité, avec une baisse plus forte dans l'hôtellerie-restauration et jusqu'à une hausse dans les secteurs de l'information et de la communication et celui des activités scientifiques (Delahaie, dans ce numéro). En Slovénie, le salaire réel moyen en août 2022 a diminué de 4,8 % sur un an⁶⁶. En Autriche, selon les premières estimations et compte tenu des négociations d'automne 2021 et du printemps 2022, la baisse de pouvoir d'achat

59. <http://bit.ly/3GMcS92>, 13 septembre 2022.

60. Calculs Ires à partir des données Eurostat.

61. D'après les prévisions économiques d'automne de la Commission européenne, le pouvoir d'achat des salaires se maintiendrait en 2022 en Hongrie et aux États-Unis et augmenterait en Bulgarie.

62. En France, au 2^e trimestre, l'indice du salaire mensuel de base (SMB issu de l'enquête trimestrielle Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre réalisée par la Dares) a progressé de 3,1 % sur un an quand les prix à la consommation augmentaient de 6 % entre juin 2021 et juin 2022, soit une baisse de 2,9 % du SMB en termes réels (Hananel, 2022a). Selon les résultats provisoires du 3^e trimestre, le SMB a baissé en termes réels de 2 % sur un an (Hananel, 2022b).

63. R. Dumitrescu, « Average net salary in Romania up 12.3% but under annual inflation », *Romania Insider*, August 11, 2022, <http://bit.ly/3GNcya7>.

64. « Czech real average wage drops 3.6 percent due to inflation », *Expats Cz*, June 7, 2022, <http://bit.ly/3ANP2G2>.

65. « Average monthly wage of employee in economy of the SR in the 2nd quarter of 2022 », Statistical Office of the Slovak Republic, September 5, 2022, <http://bit.ly/3GPE7zl>.

66. « Average gross wage in Slovenia down by real 4.8% y/y in August », *bne IntelliNews*, October 24, 2022, <http://bit.ly/3ANPi7Y>.

des salaires conventionnels, qui sont de fait les salaires effectifs des nouveaux embauchés, a été de 6,2 % à la mi-2022, celle de l'ensemble des salaires étant probablement autour de 5 %. En Espagne, le salaire moyen nominal a augmenté de 3,3 % à la mi-2022 ce qui, avec une inflation sur douze mois de plus de 10 points de pourcentage, correspondrait à une très forte baisse du salaire réel moyen. En Italie, les salaires réels, déjà stagnants depuis trois décennies (Nizzoli, dans ce numéro), devraient aussi connaître une forte baisse compte tenu de la quasi-absence d'augmentation des salaires nominaux dans un contexte de forte inflation. Au Royaume-Uni, la baisse de pouvoir d'achat sur un an est estimée à environ 3 % vers la mi-2022⁶⁷. Selon des prévisions de la Banque d'Angleterre, la perte de pouvoir d'achat serait de 7,75 % en fin d'année. Aux Pays-Bas, avec une inflation de 12,3 % sur un an au 3^e trimestre, la baisse des salaires réels est de 9 % environ⁶⁸.

Ces baisses de pouvoir d'achat pourraient faire l'objet d'un rattrapage à l'occasion des négociations à venir, mais pourraient aussi s'accroître puisque l'inflation s'est accélérée depuis.

Des salaires négociés à la peine

Les évolutions des salaires effectifs résultent en partie de l'évolution des salaires négociés et plus particulièrement dans les pays où la négociation salariale centralisée

est motrice, comme en Autriche. Selon un rapport du WSI (Lübker, Janssen, 2022), le pouvoir d'achat des salaires négociés a diminué dès 2021 dans plusieurs pays étudiés, avant même l'emballement de l'inflation : ils ont à peine été maintenus en République tchèque (-0,1 %), en Suède (-0,2 %), en Finlande (-0,3 %) et aux Pays-Bas (-0,7 %) et ont baissé plus significativement en Autriche (-1 %), en Espagne (-1,5 %), en Allemagne (-1,5 %) et en Belgique (-2,7 %) malgré le système d'indexation existant dans ce pays⁶⁹. Ces baisses peuvent pour partie s'expliquer par un simple décalage temporaire, les négociations ayant eu lieu avant l'essor non prévu de l'inflation.

Les tendances en 2022 indiquent une poursuite des revalorisations de salaire négociés inférieures à l'inflation. En France, les salaires négociés entre fin 2021 et le 1^{er} trimestre 2022 pour l'année 2022 se situent en moyenne à 3 % alors que l'inflation y est devenue bien supérieure⁷⁰. En Irlande, l'accord salarial ratifié en octobre 2022 dans le secteur public ne permet pas d'éviter la baisse du pouvoir d'achat et, dans le secteur privé, les négociations et les accords, plus nombreux à partir de 2021, ont conduit à des hausses de salaires négociés très en deçà de l'inflation. En Suède, la hausse nominale de 3 % en moyenne des salaires négociés entre juin 2021 et juin 2022 équivaut à une baisse en termes réels de 5,5 % en un an. En Autriche, les négociations passées et celles à venir, compte tenu des modes de calcul

67. Sur juin-août 2022, les salaires ont baissé de 2,9 % sur un an (2,4 % en incluant les primes). La baisse était de 3 % sur avril-juin 2022 (source : ONS).

68. « Largest wage increase in years, but inflation is much higher », *NL Times*, October 6, 2022, <http://bit.ly/3U5Pc2x>.

69. Aux États-Unis, les organisations syndicales ont obtenu des augmentations substantielles des salaires négociés supérieures en moyenne à l'inflation en 2021 lorsqu'on y inclut les primes, mais les travailleurs américains couverts ne représentent que 7 % des travailleurs dans le privé et 37,6 % dans le secteur public.

70. E. Gautier, « Les hausses de salaires négociés pour 2022 : où en est-on ? », *Bloc-notes Éco*, Billet n° 269, Banque de France, 13 mai 2022, <http://bit.ly/3XOCngb>.

pour les revendications fondées sur le niveau de l'inflation mesurée plusieurs mois auparavant devraient conduire à une baisse conséquente des salaires réels. En Allemagne, les salaires conventionnels nominaux augmentent de 2,9 % en 2022 ce qui, compte tenu de l'inflation durant la première partie de l'année 2022, équivaudrait à un recul de 3,6 % des salaires négociés réels.

Expliquer ces baisses par des effets de calendrier – les salaires sont négociés à un moment où l'inflation est plus faible (et parfois sur la base d'une mesure de l'inflation établie plusieurs mois auparavant) – vaut en particulier en Suède où la plupart des accords négociés sont pluriannuels (Jolivet, dans ce numéro). Mais l'explication reste partielle. En Allemagne par exemple, la perte de pouvoir d'achat vaut aussi pour le 1^{er} semestre 2022 dans les quelques secteurs où les salaires négociés ont augmenté en moyenne de 4,5 %, soit bien moins que l'inflation atteinte durant cette période. Au Royaume-Uni également, la grande majorité des augmentations des salaires négociés se situent en-dessous du taux d'inflation observé à la date où ils sont signés.

Ces évolutions reflètent un rapport de force défavorable des organisations syndicales face à des positions souvent inflexibles des entreprises dans un climat de fortes incertitudes. On peut aussi faire l'hypothèse que les organisations syndicales ont entendu les appels à la modération salariale visant à empêcher l'enclenchement de la redoutée boucle prix-salaire et, surtout, qu'ils aient intériorisé les compensations des plans gouvernementaux pour les ménages (transferts directs, contrôle des prix, possibilités de rémunérations défiscalisées se substituant

au salaire). On peut par exemple remarquer que la revendication d'IG Metall, scrutée attentivement en Allemagne à l'aube des négociations d'automne, a été fixée à 8 % sur un an, soit un objectif très modeste compte tenu du niveau d'inflation (10,9 % en septembre, 11,6 % en octobre) et de la santé toujours très bonne des entreprises de ce secteur. Finalement, l'accord, intervenu en novembre 2022, consiste en une augmentation limitée et étalée sur deux ans, 5,2 % en juin 2023 puis 3,3 % en mai 2024, ainsi qu'une « prime d'inflation » défiscalisée de 3 000 euros versée également en deux fois.

À l'inverse, on peut noter des revendications bien supérieures à l'inflation dans des secteurs de services habituellement moins offensifs que l'industrie, et en particulier des secteurs féminisés et à bas salaires, par exemple en Autriche dans le commerce et le médico-social privé. En Allemagne, quelques secteurs à bas salaires comme le nettoyage industriel, l'intérim ou l'hôtellerie-restauration, des secteurs qui font face à des difficultés de recrutement, sont même parvenus à maintenir, voire à accroître le pouvoir d'achat des salaires négociés, avec en particulier des améliorations en bas des grilles.

La question de l'évolution des inégalités de salaire au sein d'un même secteur ou d'une même entreprise peut se poser, peut-être plus particulièrement dans les pays où la négociation collective a moins d'importance dans la fixation des salaires de l'ensemble de l'économie. On peut illustrer ce point avec la France, où les cadres ont perdu l'habitude de compter sur les augmentations générales de salaire et misent surtout sur les augmentations individuelles, dont ils bénéficient davantage que les autres

Tableau 3 - Augmentation des salaires mensuels nets réels en équivalent temps plein (EQTP) selon le niveau de salaire en France *

En %

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
2001-2009	7,1	5,4	3,4
2009-2020	4,1	7,4	10,4
dont 2019-2020	1,1	2,6	4,3
2001-2020	11,5	13,1	14,1

* Salariés du secteur privé.

Source : calculs Ires à partir de données Insee (base Tous salariés ; Sanchez Gonzalez, Sueur, 2022).

salariés parce qu'ils sont considérés comme participant davantage à la performance de l'entreprise. Pour la France, cette plus forte individualisation des rémunérations pourrait expliquer en partie la très forte hausse des inégalités de salaire entre 2009 et 2020, alors qu'elles avaient continué à diminuer entre 2001 et 2009 (tableau 3).

Vers des revendications et des mouvements de plus grande envergure ?

Une fois dissipée l'illusion monétaire procurée par les augmentations des salaires nominaux, les salariés pourraient davantage prendre la pleine mesure de la perte de pouvoir d'achat. Les pressions inflationnistes actuelles devraient donc être propices aux revendications salariales. Les États-Unis ont, très tôt, connu une recrudescence des conflits, des grèves, une accélération de la syndicalisation et des revendications salariales. Dans les pays européens, les réactions syndicales ont d'abord été marquées par une certaine apathie face à ce nouveau contexte. Avec l'envolée de l'inflation, des tensions sociales apparaissent et les comportements se modifient.

La demande d'une indexation automatique des salaires sur l'inflation a fait son retour. Les regards se tournent vers la Belgique, le seul pays ayant conservé un tel système d'indexation (Conter, Faniel, dans ce numéro). Il n'est certes pas la panacée en raison des décisions successives prises depuis un quart de siècle et qui en ont affaibli l'efficacité, mais il reste relativement protecteur en temps de forte inflation. Il est fermement défendu par les organisations syndicales face aux offensives patronales qui en demandent la suppression depuis longtemps. Les organisations syndicales d'autres pays revendiquent l'instauration d'un tel mécanisme d'indexation. Aux Pays-Bas, la principale confédération (Federatie Nederlandse Vakbeweging, FNV) demande une « compensation automatique des prix ». Une telle indexation automatique a été obtenue pour la première fois en octobre avec l'accord dans le secteur des peintres en bâtiment qui conduira à une augmentation de 10,3 % correspondant à l'inflation constatée entre juillet 2021 et juillet 2022. Aux États-Unis, les organisations syndicales demandent la remise en place des clauses d'ajustement automatique à l'inflation (*cost of living allowance*) qui avaient

été perdues dans les années 1980. Certains accords conclus depuis la fin 2021 prévoient une telle clause.

Ces revendications font face à de nombreux opposants à tout système d'indexation, qui brandissent le spectre de la boucle prix-salaire et préconisent des revalorisations en dessous du rythme de l'inflation. Bien plus, certains demandent la désindexation des autres dispositifs sociaux (prestations, retraites, salaires minima) au motif qu'il serait injuste que les personnes bénéficiant de ces dispositifs soient avantagées par rapport aux salariés⁷¹.

Les négociations à venir sur les salaires s'annoncent plus tendues dans plusieurs pays⁷². Des grèves, parfois générales, et des manifestations de grande ampleur sont organisées depuis l'été 2022 sur la question des salaires et du coût de la vie, par exemple en Belgique, en France, en République tchèque ou au Royaume-Uni, qui connaît depuis le début de l'été une vague de tensions sociales et de grèves (Freyssinet, dans ce numéro). En Autriche, dans la métallurgie, la revendication syndicale d'une augmentation des salaires de 10,6 % (correspondant à la somme de l'inflation et une partie des gains de productivité sur la période) avait reçu pour réponse patronale une proposition d'augmentation de 4,1 % ; c'est l'imminence d'une grève massive initialement prévue pour le 7 novembre, dans un pays où elles sont rarissimes, qui permet un accord à 7,4 %, et jusqu'à 8,9 % pour les

plus bas salaires (Guillas-Cavan, dans ce numéro).

Dans d'autres pays, un tel réveil des revendications n'a pas eu lieu. En Italie, alors que l'inflation est à deux chiffres, les organisations syndicales italiennes ne sont guère portées sur des revendications salariales. Leurs demandes se focalisent plutôt sur l'insuffisance des bonus versés par l'État ou sur la nécessité de taxer davantage les superprofits (Nizzoli, dans ce numéro). En Espagne, alors que le patronat se montre très fermé lors des négociations salariales et que les augmentations sont faibles au regard de l'inflation, les conflits sont rares et les syndicats absents, si on met à part une manifestation importante survenue à Madrid en mars 2022 contre les prix de l'énergie. Dans ce pays, les conflits et les manifestations visibles ont davantage été le fait de travailleurs indépendants que des salariés, notamment dans des secteurs comme la pêche, l'agriculture, le transport routier et le commerce (Vincent, dans ce numéro).

Conclusion

Les phénomènes de pénuries d'emploi auraient pu provoquer un élargissement des préoccupations syndicales à la question des conditions de travail et de l'organisation du travail. Ces préoccupations sont passées au second plan avec l'inflation élevée et largement imprévue qui a conduit depuis 2021 à une baisse du pouvoir d'achat des salaires dans tous les pays examinés. Les États ont répondu par des mesures ponctuelles de

71. En ce sens en France, les chroniques récentes du *think tank* Terra Nova ou encore O. Blanchard, J. Pisani-Ferry, « La réponse au choc inflationniste est aujourd'hui prioritaire », *Le Monde*, 18 mai 2022.

72. On notera une originalité concernant l'Autriche, où, les organisations syndicales, pour défendre le pouvoir d'achat des salariés, revendiquent également un pouvoir de contrôle des prix en réactivant notamment des commissions des prix (Guillas-Cavan, dans ce numéro).

soutien aux ménages. Avec l'installation de l'inflation à des niveaux élevés et compte tenu des hausses des salaires nominaux très insuffisantes, les pertes de pouvoir d'achat des salariés vont être très fortes en 2022. D'autant que l'idée d'augmenter les salaires au moins au rythme des hausses de prix est fermement écartée. Dans le sillage de la Fed américaine, les banques centrales ont entamé à l'été 2022 un resserrement de leur politique monétaire en ré-haussant les taux d'intérêt et en annonçant la fin de leurs interventions, en particulier les achats de titres de la dette publique. Le diagnostic sur lequel repose ce changement est celui d'une croissance excessive de la demande et des salaires, ayant conduit à une boucle prix-salaire qu'il conviendrait désormais de casser pour endiguer l'enracinement de l'inflation. Cette orientation repose sur un diagnostic erroné selon lequel l'inflation serait imputable à une boucle prix-salaire. L'enracinement de l'inflation semble en effet trouver sa source davantage du côté de la préservation des marges bénéficiaires des entreprises : en atteste le maintien à des niveaux élevés des profits et des dividendes versés, alors que les salaires réels chutent. Dans le conflit de répartition qui se joue avec l'inflation, les orientations en cours

peuvent d'ailleurs s'interpréter comme un moyen de préserver les profits. L'orientation des banques centrales est aussi risquée car la hausse des taux d'intérêt va obliger les États à renouer avec des politiques d'austérité, avec pour effet de compromettre les investissements nécessaires face aux enjeux climatiques ; elle pourrait même provoquer pour certains pays périphériques une crise des dettes publiques aux effets dévastateurs⁷³. Elle va certainement conduire à une baisse de l'activité, une fragilisation de nombreuses entreprises et une hausse du chômage, mal considéré comme nécessaire pour lutter contre le mal absolu, les augmentations de salaire.

Opposée à cette perspective, la Confédération européenne des syndicats propose un autre plan en six points comportant notamment des augmentations de salaire et des taxes sur les profits⁷⁴. Et face à la paupérisation des salaires, les revendications, très modérées encore jusqu'à l'automne 2022, pourraient prendre une tournure plus conflictuelle comme cela semble se dessiner dans plusieurs pays.

Achévé de rédiger le 30 novembre 2022

73. Des tensions commencent à apparaître entre les États, soucieux de maintenir le soutien aux entreprises, et les banques centrales, qui veulent briser la demande, comme en atteste une réaction récente d'Emmanuel Macron (R. Godin, « L'impasse du débat entre États et banques centrales », *Mediapart*, 31 octobre 2022).

74. « Mettez fin à la crise du coût de la vie : augmentez les salaires, taxez les bénéfices ! », CES, 14 septembre 2022, <http://bit.ly/3XAdYdZ>.

Sources :

- Adjiman L., Alvarez B., Beaujeu R., Bigot S., Blin-Vialart G., Coeln X., Dennery C., Diallo A. H., Giust V., Noel L., Ronze C., Villani É. (2022), « Perspectives mondiales à l'automne 2022 : l'économie plie mais ne rompt pas », *Trésor-Éco*, n° 312, Direction générale du Trésor, septembre, <http://bit.ly/3Vu1RNx>.
- Allègre G., Geerolf F., Timbeau X. (2022a), « Social Impact of the War in Ukraine (SIWU) », OFCE, July 19, <http://bit.ly/3ie48yl>.
- Allègre G., Geerolf F., Timbeau X. (2022b), « Inflation en Europe : les conséquences sociales de la guerre en Ukraine », *OFCE - le blog*, 5 juillet, <http://bit.ly/3V4jvru>.
- Amoureux V., Carnot N., Laurent T. (2022), « Termes de l'échange et revenu intérieur réel : mesurer le pouvoir d'achat », *Le blog de l'Insee*, 9 septembre, <http://bit.ly/3U80PWq>.
- Aumayr-Pintar C., Cantero Guerrero M. (2022), *First Responses to Cushion the Impact of Inflation on Citizens*, Eurofound, September, <http://bit.ly/3tXanZN>.
- Bourgeois A., Lafrogne-Joussier R. (2022), « La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le "bouclier tarifaire" », *Insee Analyses*, n° 75, 1^{er} septembre, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6524161>.
- Charalampakis E., Fagandini B., Henkel L., Osbat C. (2022), « The impact of the recent rise in inflation on low-income households », *ECB Economic Bulletin*, n° 7/2022, European Central Bank, <http://bit.ly/3XzVYQM>.
- Conter B., Faniel J. (2022), « Belgique : hausse des salaires nominaux, aides publiques ponctuelles et perte de pouvoir d'achat », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 123-128.
- Coutrot T. (2022), « Quelles sont les conditions de travail qui contribuent le plus aux difficultés de recrutement dans le secteur privé ? », *Dares Analyses*, n° 26, juin, <http://bit.ly/3ibZ6SV>.
- Darricarrère R. (2022), « Pouvoir d'achat : pourquoi les primes sont une arnaque », *LVSL*, 10 juin, <http://bit.ly/3gwJMzV>.
- Delahaie N. (2022), « Irlande : face à la baisse du pouvoir d'achat, des mesures publiques temporaires et des augmentations salariales insuffisantes », n° spécial,

« Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 155-173.

- Flamand J., Jolly C. (2022), « La prospective des métiers, une boussole pour les politiques emploi-formation », *L'Économie politique*, vol. 95, n° 3, p. 67-79, <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2022-3-page-67.htm>.
- France Stratégie, Dares (2022), *Les métiers en 2030*, Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars, <http://bit.ly/3EEo7ha>.
- Freyssinet J. (2020), « Au Royaume-Uni, du National Minimum Wage au National Living Wage », *La Revue de l'IRES*, n° 100, p. 67-101, <https://bit.ly/3nSc5qv>.
- Freyssinet J. (2022), « Royaume-Uni : gestion chaotique de l'imprévu et explosion de la conflictualité », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 57-77.
- Gagnon J. E. (2022), « The inflation story differs across major economies », Peterson Institute for International Economics, June, <http://bit.ly/3F1GLRr>.
- Guillas-Cavan K. (2022), « Autriche : pas de raison de se retenir dans la négociation salariale ? », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 101-122.
- Hananel J. (2022a), « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats définitifs du 2^e trimestre 2022 », *Dares Indicateurs*, n° 47, septembre, <http://bit.ly/3gG3rgM>.
- Hananel J. (2022b), « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats provisoires du 3^e trimestre 2022 », *Dares Indicateurs*, n° 55, novembre, <http://bit.ly/3F3WTC0>.
- Hendry D., Martinez A., Castle J. (2022), « The role of energy in UK inflation and productivity », VoxEU, CEPR, September 14, <http://bit.ly/3GKZzFH>.
- IMF (2022), *World Economic Outlook, October 2022. Countering the Cost-of-Living Crisis*, October, <http://bit.ly/3ibw4Tw>.

- Ires (2021), « Des mesures inédites face à la crise liée au Covid-19 : Le grand retour de l'État », n° spécial, *Chronique internationale de l'IRES*, n° 176, décembre, <https://bit.ly/3RQVXo9>.
- Jolivet A. (2022), « Suède : des mesures essentiellement budgétaires pour compenser la hausse du coût de l'énergie et la baisse historique des salaires réels », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 189-209.
- Jordà Ò., Liu C., Nechio F., Rivera-Reyes F. (2022), « Why is US inflation higher than in other countries? », *FRBSF Economic Letter*, n° 2022-07, March 28, <https://www.frbsf.org/wp-content/uploads/sites/4/el2022-07.pdf>.
- Kahmann M. (2022), « Allemagne : l'inflation plus forte que la négociation salariale », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 79-99.
- Lübker M., Janssen T. (2022), « WSI European collective bargaining report 2021/2022. Collective bargaining in times of crisis, war, and inflation », *Report*, n° 77e, WSI, Hans-Böckler Stiftung, August, https://www.boeckler.de/de/faust-detail.htm?sync_id=HBS-008373.
- Marie J., Dallery T. (2022), « L'inflation : revenue pour partir, ou partie pour durer ? », *Les Possibles*, n° 33, automne, <http://bit.ly/3VudSmr>.
- Math A. (2021), « Quoi qu'il en coûte. Des mesures incomparables pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie ? », n° spécial, « Des mesures inédites face à la crise liée au Covid-19 : le grand retour de l'État », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 176, décembre, p. 8-31, <https://bit.ly/3BrpCit>.
- Math A. (2022), « Union européenne : nouvelle directive sur des salaires minima adéquats », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 179, septembre, p. 38-47, <https://bit.ly/3WvdKV2>.
- Meilland C. (2022), « Danemark : pénurie de main-d'œuvre et immigration ultra sélective », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 178, juin, p. 24-35, <http://bit.ly/3V8UECS>.
- Nizzoli C. (2022), « Italie : politique des primes fiscales et absence de revendications salariales sous le gouvernement Draghi », n° spécial, « Les salaires au piège

de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 175-187.

- OCDE (2022), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2022 : reconstruire des marchés du travail plus inclusifs*, Paris, Éditions de l'OCDE, <https://doi.org/10.1787/f4bcd6ab-fr>.
- OFCE (2022a), « La croissance manque d'énergie. Perspectives 2022-2023 pour l'économie française », *Policy Brief*, n° 110, 12 octobre, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2022/OFCEpbrief110.pdf>.
- OFCE (2022b), « Du coup de chaud au coup de froid. Perspectives 2022-2023 pour l'économie mondiale », *Policy Brief*, n° 109, 12 octobre, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2022/OFCEpbrief109.pdf>.
- Orsetta C., Abendschein M., Luu N., Soldani E., Soriolo C. (2022), « The post-COVID-19 rise in labour shortages », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1721, <https://doi.org/10.1787/e60c2d1c-en>.
- Ortmans A., Tripiet F. (2022), « Le risque d'inflation en France et en Allemagne : le rôle des chaînes de valeur », *Note de l'Observatoire Macro*, n° 2022-04, CEPREMAP, <http://bit.ly/3OO0G9D>.
- Purière A. (2022), « Prime contre salaire. Histoire et sous-entendu d'une lutte menée au nom du pouvoir d'achat », *La Vie des idées*, 7 mars, <https://lavedesidees.fr/Prime-contre-salaire.html>.
- Sanchez Gonzalez J., Sueur E. (2022), « Les salaires dans le secteur privé en 2020. Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première*, n° 1898, 26 avril, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436313>.
- Sauviat C. (2021), « États-Unis : à crise et relance budgétaire inédites, marché du travail sous tension et résurgence des conflits », n° spécial, « Des mesures inédites face à la crise liée au Covid-19 : le grand retour de l'État », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 176, décembre, p. 95-113, <https://bit.ly/3PEn05w>.
- Sauviat C. (2022), « États-Unis : montée des conflits, de la syndicalisation et des revendications salariales dans un contexte économique incertain », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 37-55.
- Sgaravatti G., Tagliapietra S., Zachmann G. (2022), *National Fiscal Policy Responses to the Energy Crisis*, Bruegel, <https://bit.ly/3DCH2rU>.

- Sterdyniak H. (2022), « Taxer les superprofits ! », *Blog Mediapart*, 13 septembre, <http://bit.ly/3GLdCep>.
- Vincent C. (2022), « Espagne : un gouvernement aux prises avec l'inflation mais des mobilisations salariales jusqu'à présent limitées », n° spécial, « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 180, décembre, p. 139-153.

ANNEXE

Difficultés de recrutement et émergence de la question des conditions de travail à la sortie de la crise du Covid-19

L'accroissement des pénuries de main-d'œuvre depuis la sortie des restrictions est un phénomène commun à tous les pays industrialisés (Orsetta *et al.*, 2022). Les plus grandes difficultés de recrutement doivent d'abord être replacées dans le contexte démographique de plus longue période, celui d'une baisse structurelle du nombre de personnes en âge de travailler (voir encadré). Entre 2015 et 2020, il a en effet diminué de 1,2 % dans l'UE (0,4 % dans la zone euro) et cette baisse devrait s'accroître et se généraliser à quasiment tous les pays à partir de 2020 selon les projections (tableau 1)¹.

Autre facteur possible lié à l'offre de travail et ayant conduit aux difficultés de recrutement, des travailleurs ne sont pas retournés sur le marché du travail après la pandémie dans certains pays. A pu jouer le déficit de travailleurs immigrés, ceux retournés dans leur pays durant la crise Covid ou ceux désormais empêchés de venir du fait de restrictions croissantes, par exemple au Danemark (Meilland, 2022) ou au Royaume-Uni (Freyssinet, dans ce numéro). Dans ce dernier pays, la pandé-

mie a aussi conduit davantage de travailleurs âgés à anticiper leur retraite.

La thèse d'une « grande démission » durable, celle qui avait conduit une part significative de la main-d'œuvre américaine à se retirer de l'activité à partir de 2020, n'est pas confirmée par l'observation. D'abord, les démissions sont élevées partout mais n'ont pas atteint des niveaux inconnus par le passé aux États-Unis comme en Europe. Elles sont favorisées par un marché du travail plus favorable. « Rien n'indique que l'augmentation du nombre de démissions soit due au fait que des personnes sortent de la population active » (OCDE, 2022). Les taux d'emploi au début 2022 étaient en effet plus élevés que leur niveau d'avant-crise dans les pays de l'UE et avaient presque rattrapé leur retard (moins d'un point de différence) aux États-Unis et au Royaume-Uni². Dans un contexte de forte reprise économique à la sortie des restrictions, l'emploi dans la zone euro dépasse à la mi-2022 d'environ 2,3 % son niveau d'avant-Covid. Les taux de chômage ont fortement diminué. Dans la zone euro, il n'avait pas été aussi bas depuis 1998.

1. Une analyse prospective par métiers d'ici 2030 en France (France Stratégie, Dares, 2022) montre que le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail sera très inférieur au nombre de postes à pourvoir. Certains métiers sont plus particulièrement concernés, parmi lesquels certains où les conditions de travail sont très difficiles (aides à domicile, conducteurs routiers, ouvriers peu qualifiés de l'industrie...) et pour lesquels, pour pallier les déficits à venir, attirer des personnes nécessitera des changements en matière de conditions de travail (Flamand, Jolly, 2022).

2. Le nombre total d'heures travaillées n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant-crise dans tous les pays et a évolué beaucoup moins favorablement que les taux d'emploi, ce qui reflète une forte baisse du nombre d'heures travaillées par personne occupée, les 15-24 ans étant davantage concernés que les autres tranches d'âge (Eurostat, Labour force survey, Eurofound).

Les périodes de confinement ont conduit de nombreux travailleurs à prendre certaines distances et à s'interroger sur leur rapport au travail, conduisant à des envies de changement d'orientation³. Ajouté à la situation plus favorable des salariés sur le marché de l'emploi du fait de la baisse du chômage, il en est résulté davantage de démissions et autres formes de séparations (ruptures conventionnelles et licenciements par exemple en France) mais aussi davantage d'embauches⁴. Les personnes ont été plus nombreuses à changer d'entreprise, de secteur voire de métier, et parler de (plus) grande rotation des emplois est plus adapté.

Les indicateurs d'emplois vacants ont pourtant augmenté partout, et de façon particulièrement forte, par exemple en Autriche, en Suède, au Danemark, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Si des pénuries dans tous les secteurs et à différents niveaux de qualification sont signalées pour les pays de l'OCDE (2022), les plus aiguës se trouvent dans les secteurs souvent caractérisés par des bas salaires et des conditions de travail difficiles, comme l'hôtellerie-restauration, les activités saisonnières (agriculture, tourisme), le *care*, le médico-social, les services aux personnes, le BTP. En Allemagne, l'hôtellerie-restauration a perdu un emploi sur quatre. Les transitions d'un secteur à un autre ont été plus fréquentes. Mais au-delà de réaffectations d'emploi entre secteurs, des travaux au niveau des entreprises montrent également

de forts mouvements entre les entreprises d'un même secteur. Au sein d'un même secteur, les démissions et les difficultés de recrutement sont beaucoup plus fréquentes dans les entreprises dans lesquelles les rapports hiérarchiques sont difficiles, la culture d'entreprise toxique, le travail empêché surtout quand il s'exerce sous la forme d'un service au contact de clients ou d'utilisateurs. Une étude en France montre que ce sont les employeurs qui signalent que leurs salariés sont exposés à des conditions de travail difficiles – en particulier des horaires atypiques ou imprévisibles ou encore la difficulté à pouvoir faire un travail de qualité – qui connaissent davantage de problèmes pour recruter et fidéliser de la main-d'œuvre (Coutrot, 2022). Une étude aux États-Unis montre que la « culture toxique d'entreprise » est un facteur explicatif dix fois plus important que la rémunération pour expliquer les différences de *turn-over* des entreprises (Sauviat, dans ce numéro).

Les difficultés de recrutement ou pour retenir les employés pourraient être propices à davantage de revendications sur les conditions de travail, de nombreux éléments attestant qu'elles constituent une cause majeure aux problèmes d'attractivité, notamment si on inclut, au-delà des conditions de travail au sens restreint généralement retenu (horaires, contraintes, etc.), également d'autres questions relatives au travail : rapport au travail, bien-être et qualité du travail, relations au travail, sens du travail.

3. « L'envie de changement professionnel, dopée par la crise ? », Baromètre Unédic, 17 mars 2022, <http://bit.ly/3VyMUTY>.

4. Pour la France, voir A. Lagouge, I. Ramajo, V. Barry, « La France vit-elle une "grande démission" ? », Dares, 10 octobre 2022, <http://bit.ly/3Vx84so>.

Encadré - La baisse de la population en âge de travailler

Tous les pays de l'UE, ou presque, ont connu une stagnation et connaissent déjà ou vont connaître une diminution de la population en âge de travailler. Cette évolution ne peut qu'accentuer les difficultés de recrutement à l'avenir.

La population en âge de travailler a commencé à diminuer à partir de 2010 dans l'UE (voir *infra*, tableau 1). Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la baisse est souvent bien plus ancienne. Elle a débuté depuis plus de deux décennies et est de grande ampleur pour certains (Bulgarie, Roumanie, Hongrie). Elle est intervenue autour de 2010 et est plus modérée dans d'autres (République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Pologne). Elle diminue depuis au moins le début des années 2000 également en Allemagne, la baisse ayant toutefois été enrayée entre 2015 et 2020 en raison des flux migratoires. Les flux migratoires importants expliquent également que la baisse soit intervenue plus tardivement et de façon très modérée dans des pays comme l'Italie et l'Espagne qui connaissent également un solde naturel de la population fortement négatif depuis longtemps. En France, où elle croissait rapidement auparavant, la population en âge de travailler tend à stagner voire à légèrement diminuer depuis le début des années 2010.

À partir de 2015, la baisse de population en âge de travailler s'étend et s'accélère. Entre 2015 et 2020, elle est de 1,2 % dans l'UE et devrait encore diminuer de 1,3 % entre 2020 et 2025 selon les projections (respectivement 0,4 et 0,8 % dans la zone euro). Alors que cette population a diminué entre 2015 et 2020 dans environ la moitié des pays de l'UE (surtout les pays d'Europe centrale et orientale), cette baisse touchera la quasi-totalité des pays entre 2020 et 2025 selon les projections, avec des exceptions notables comme l'Irlande, la Suède et l'Espagne. Dans les projections plus lointaines, l'Irlande et la Suède se distinguent pour être les seules à connaître une hausse de la population en âge de travailler.

Les diminutions récentes et à venir sont très fortes dans tous les pays d'Europe centrale et orientale. Dans plusieurs pays de l'Ouest, alors que la croissance de la population en âge de travailler avait ralenti mais était restée positive entre 2015 et 2020, les projections - pour lesquelles les flux d'immigration sont peut-être sous-estimés notamment depuis l'agression de l'Ukraine - indiquent désormais une baisse à venir durant les prochaines années. C'est le cas en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Belgique. Dans d'autres pays, la baisse débutée avant 2015 se poursuit, comme en France et en Finlande.

Tableau 1 - Évolution de la population en âge de travailler - 15-64 ans (2005-2035)

Base 100 en 2001

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2025	2030	2035	Pic (entre 2000-2035)	Évolution 2015-2020*	Évolution 2020-2025
UE 27 (hors R.-U.)	101,1	101,9	100,7	99,6	99,4	99,0	98,1	95,9	93,4	2009	-1,2	-1,3
UE 28	101,3	102,6	101,6	100,8						2009	-0,8	nd
Zone euro-19	101,6	102,9	102,0	101,6	101,6	101,4	100,8	98,5	95,8	2009	-0,4	-0,8
Belgique	101,8	106,2	108,4	109,2	109,6	110,0	109,5	108,5	107,3	2020-25	1,2	-0,1
Bulgarie	95,4	91,8	85,8	81,1	80,1	79,5	75,7	72,3	68,9	2000	-5,7	-4,4
Rép. tchèque	101,1	102,9	98,6	96,0	95,7	95,3	95,1	94,3	93,4	2009	-2,9	-0,6
Danemark	100,5	101,9	102,3	104,2	104,2	104,3	103,4	102,1	100,5	2021	1,9	-0,8
Allemagne	99,0	96,6	95,8	96,5	96,2	95,7	93,8	90,2	87,5	2000	0,5	-2,4
Irlande	108,8	119,8	119,2	124,4	125,8	126,8	134,0	139,3	141,9	2035	6,6	8,2
Grèce	99,5	100,5	95,4	92,9	92,6	92,0	89,7	86,5	82,4	2009	-2,8	-2,9
Espagne	107,1	113,8	110,4	110,8	111,8	112,1	113,3	111,8	108,6	2009	1,4	1,5
France	103,0	105,7	105,6	105,0	104,8	105,2	104,2	103,7	102,2	2011	-0,9	-0,6
Italie	100,1	101,1	102,2	99,8	99,3	98,2	99,2	96,3	92,0	2014	-3,0	0,0
Hongrie	99,7	98,7	95,7	92,8	92,0	91,0	89,7	88,5	86,8	2000	-3,7	-2,3
Pays-Bas	101,6	102,7	102,1	103,6	104,2	104,3	103,9	101,8	99,5	2021	2,1	-0,3
Autriche	102,7	103,9	106,5	109,0	109,2	109,4	108,0	105,9	103,7	2021	2,8	-1,2
Pologne	102,1	103,1	100,8	96,9	96,0	94,9	92,1	90,0	88,6	2009	-4,8	-3,9
Portugal	100,7	100,9	97,4	95,1	95,0	94,9	92,3	88,2	84,0	2008	-2,3	-2,7
Roumanie	95,1	89,9	87,3	83,1	82,2	81,2	77,2	74,2	69,7	2001	-5,1	-5,0
Slovénie	100,7	101,9	99,6	97,1	97,2	97,2	95,8	94,0	91,7	2010	-2,4	-1,4
Slovaquie	102,6	104,2	102,8	99,7	98,9	98,1	95,9	93,5	92,0	2010	-3,9	-3,0
Finlande	100,7	102,5	100,5	98,9	98,7	98,5	98,1	97,1	95,5	2010	-1,8	-0,7
Suède	102,7	106,6	107,5	111,4	112,3	112,8	116,5	120,1	122,6	2035	4,8	4,1
Royaume-Uni	103,0	107,3	108,8	110,2	nd	nd	nd	nd	nd	2019	1,5	nd

* 2015-2019 pour l'UE 28 et le Royaume-Uni.

Note : nd = non disponible.

Sources : calculs Ires ; Eurostat - (2025-2035 : projection Eurostat 2019 - scénario de base).